

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2025

Riv' Infos



INFOS COMMUNALES

Budget communal

Avancement des travaux Rescopéri

Le livre de Vendel



SOMMAIRE

P. 4	Délibérations conseil municipal
P. 13	Budget communal
P. 15	Infos communales
P. 20	Riv-enfance
P. 23	État civil
P. 24	Urbanisme
P. 26	Nos commerces
P. 28	Gîte-écolieu La Rivée
P. 30	Médiathèques
P. 31	Livre de Vendel
P. 32	Histoire
P. 32	Associations communales
P. 38	Informations diverses
P. 42	Divers services



Directeur de la publication

David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon

Responsable de la rédaction

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Comité de rédaction

Commission communication de Rives-du-Couesnon

Élus de Rives-du-Couesnon

Hugo Cotrel, directeur général des services

Coordination

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Version électronique : site internet de Rives-du-Couesnon

Version électronique : site internet de Rives-du-Couesnon

Création et maquettage graphique

OCTOLUM Design Graphique.com

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Impression

Impression sur papier recyclé

Artisa Imprim - Fougères

Numéro ISSN

2728-6126

ÉDITO

Chers Rivoises et Rivois,

Cette nouvelle édition de notre bulletin communal semestriel vous est proposée pour la dernière fois avant le démarrage de la période électorale qui débutera le 1^{er} septembre prochain, en vue des élections municipales de mars 2026. Une partie de l'équipe actuelle, qui devra être complétée, continuera alors avec moi pour vous proposer un nouveau projet qui s'inscrit dans la continuité des décisions et des réalisations du mandat 2020-2026, tout en intégrant les évolutions nécessaires pour certains projets.

Nous avons désormais atteint un rythme stable et harmonieux dans l'organisation de notre collectivité. L'intégration réussie de l'ensemble du service enfance-jeunesse de Fougères Agglomération et du service du syndicat de regroupement scolaire témoigne de notre engagement. Nos 60 agents sont mobilisés pour vous offrir un service public local de qualité, et leur dévouement mérite d'être salué.

Pour financer l'ensemble des services, nous assurons une gestion prudente et rigoureuse du budget de fonctionnement de près de 4,3 M€, afin de pouvoir financer les investissements nécessaires dans nos 4 bourgs. La réussite de l'activité de notre Maison d'assistantes maternelles (MAM) ouverte en septembre 2024 en est un très bel exemple, et l'avancement des travaux d'extension de l'école sur le site de Saint-Jean rend de plus en plus concret un projet ambitieux garantissant un cadre agréable pour nos enfants et leurs encadrants.

Notre commune reste très attractive, comme en témoignent l'activité immobilière florissante et les initiatives des entrepreneurs locaux, que vous découvrirez dans ces pages et qui démontrent qu'il est possible de réaliser de beaux projets avec de la



volonté et de l'énergie. Nos artisans et commerçants locaux sont de véritables atouts, et leur succès dépend également de notre soutien. Nous avons d'ailleurs lancé au mois de juin une démarche participative sur l'avenir de nos commerces et biens communaux, en collaboration avec l'office de tourisme Destination Fougères : nous vous invitons à nous rejoindre dans cette aventure !

Le dynamisme de notre commune se reflète aussi dans les nombreuses animations organisées ces derniers mois par nos commerçants, nos associations, et nos médiathèques. À la rentrée, un cours de l'école d'arts plastiques de Fougères Agglomération animera des séances le samedi matin à Saint-Jean. En ce printemps, mention spéciale et félicitations à l'association Saint-Martin de Vendel pour la réalisation d'un beau livre de mémoires et de récits, à découvrir sans tarder.

Enfin, un dynamisme à l'échelle de Fougères Agglomération, où nous venons de décider l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et nous travaillons activement à l'harmonisation des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été, et une bonne lecture de ce bulletin !

DAVID LEBOUVIER,
Maire de Rives-du-Couesnon



EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Présents (16)

Absents excusés (7) : Mathieu Chapelle, Isabelle Charraud,
Christelle Cornée, Lorane Dallé, Fiona Delaunay,
Chrystèle Desguerets, Joël Prigent

Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger



STATION D'ÉPURATION DE ST-GEORGES

Les lagunes du site de St-Georges n'ont jamais fait l'objet d'un curage. Le taux d'envasement de ces dernières impose aujourd'hui l'intervention d'une entreprise spécialisée. Afin de préparer la mission de curage des lagunes, il convient au préalable de réaliser une bathymétrie ainsi que le plan d'épandage des boues.

Aussi, plusieurs devis ont été sollicités afin de retenir une entreprise pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des tâches suivantes : réalisation d'une bathymétrie sur les 3 bassins des lagunes avec analyse de conformité portant sur les paramètres agronomiques, éléments traces métalliques et composés traces organiques ; réalisation d'un rapport bathymétrique complet ; réalisation d'un plan d'épandage permettant de valoriser le gisement de boues ; création de points de référence à raison de 1 pour 20 ha épandus.

Cette mission sera réalisée dans un délai de 6 mois à compter de la notification du devis signé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise Véolia Agriculture France pour un montant de 4 224 € HT ; il précise que les crédits nécessaires au paiement des dépenses seront inscrits au budget assainissement 2024.



CONVENTION FGDON35 2025-2028

La FGDON35 est une organisation professionnelle régie par le code rural et reconnue par le conseil d'État comme un organisme de droit privé chargé de l'exécution d'un service public.

Depuis 1985, elle met en place des actions durables de lutte contre diverses espèces animales ou végétales envahissantes.

Ses missions d'utilité publique ou d'intérêt général s'inscrivent dans une démarche globale de soutien, d'aide et de conseil aux agriculteurs et aux collectivités.

La convention avec la FGDON35 fixe ses limites d'intervention. Les cotisations mutualisées contribuent notamment au fonctionnement général des programmes départementaux de lutte contre le frelon asiatique et contre les rongeurs aquatiques exotiques (RAE).

Selon le barème départemental établi, la commune entre dans la tranche B de 1000 à 3000 habitants ; sa participation financière annuelle s'élève par conséquent de manière forfaitaire à 185 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion à FGDON35.



REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer les redevances d'occupation du domaine public dues par les commerces ambulants réguliers de la façon suivante : essai à titre gratuit ; 150 € par an sur la base d'une occupation par semaine ; 200 € par an sur la base de deux occupations par semaine ;
- de fixer les règles d'application suivantes : la redevance est inscrite dans l'arrêté municipal notifié au bénéficiaire sur la base du tarif fixé par la délibération du conseil municipal. Toute période commencée (jours, mois, année) est due. Il n'y aura aucune restitution des montants versés sauf lorsque la responsabilité de la révocation de l'autorisation incombe à la collectivité. Le non-paiement peut entraîner le refus de l'autorisation ou du renouvellement pour l'année suivante. Le redevable est le titulaire de l'autorisation de voirie.

Sont exonérées de redevances l'occupation ou l'utilisation comme condition naturelle et forcée de l'exécution ou la présence d'ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ; l'occupation ou l'utilisation qui contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ; l'occupation ou

l'utilisation par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général ;

- d'appliquer les tarifs fixés par cette présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les recettes afférentes seront inscrites au budget communal 2025 et suivants.



MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOCATION DES SALLES DES FÊTES

Monsieur le Maire indique que le règlement de location des salles des fêtes nécessite une mise à jour afin d'encadrer certains comportements jugés inadaptes et de préciser les modalités d'entretien des salles communales par les loueurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications d'utilisation des salles communales telles que présentées ci-après :

- l'usage d'articles pyrotechniques et lanternes est proscrit aussi bien dans les salles qu'aux abords. En cas de non-respect de cette disposition, l'auteur s'expose à amende forfaitaire de 150 € ;
- le nettoyage des salles des fêtes dont le revêtement est de type parquet se fera exclusivement par l'utilisation d'eau sans produit ;
- de manière générale, le nettoyage devra être effectué par les locataires au moyen de leur matériel d'entretien personnel ;
- les associations doivent également réaliser le ménage qui s'impose avant de quitter les lieux.

Ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.



RAPPORT TRIENNAL RELATIF À L'ARTIFICIALISATION DES SOLS 2021-2024

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement

climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, fixent l'objectif d'atteindre le "Zéro Artificialisation Nette" en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation foncière des ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.



MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ALSH

En 2024, un travail a été mené afin d'harmoniser le fonctionnement de l'ensemble des services scolaires, périscolaires et extrascolaires, notamment en ce qui concerne la simplification des horaires et des délais d'annulation des réservations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications suivantes du règlement intérieur de l'ALSH, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Article 10 :

« Toute annulation de dernière minute, pour raison médicale, doit être signalée avant 8h. Il est recommandé de fournir un certificat médical ou tout document permettant de justifier l'absence de l'enfant dans un délai de 7 jours. » Ce changement d'horaire permettra de disposer d'une règle commune pour l'ensemble des services dédiés à l'enfance et facilitera la gestion des absences.

Afin d'endiguer les annulations de dernière minute et éviter de nombreuses places disponibles lors des jours d'ouverture du service, il est envisagé la possibilité suivante : « La désinscription des enfants au service est autorisée à deux

reprises par période scolaire (entre deux périodes de vacances scolaires). Au-delà de ces deux annulations autorisées, les jours réservés restants seront facturés à la famille. »

Article 11 :

Pour la matinée sans repas : arrivée entre 7h15 et 9h30 et départ entre 11h30 et 11h40 ;

Pour la matinée avec repas : arrivée entre 7h15 et 9h30 et départ entre 13h30 et 13h45 ;

Pour l'après-midi sans repas : arrivée entre 13h30 et 13h45 et départ entre 16h30 et 19h ;

Pour l'après-midi avec repas : arrivée entre 11h30 et 11h40 et départ entre 16h30 et 19h.



CONVENTION PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'ACCUEIL DE L'ACCUEIL DES ENFANTS EXTÉRIEURS À LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ DANS LES ESPACES JEUNES COMMUNAUTAIRES

La lecture de la convention et ses modalités d'application (article 5) suscitent de nombreuses interrogations de la part du conseil municipal notamment en matière de tarification. La proposition de tarif présentée fait en effet état d'un écart significatif entre le prix appliqué aux enfants du territoire de Liffré-Cormier Communauté et ceux hors territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désapprouve les termes de la convention en raison de l'application d'un tarif excessif aux communes extérieures du territoire de Liffré-Cormier Communauté ; il refuse de signer la convention portant sur la réglementation de l'accueil des enfants extérieurs à Liffré-Cormier Communauté dans les espaces jeunes communautaires.



EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

Présents (17)

Absents excusés (6) : Isabelle Charraud, Chrystèle Cornec, Christelle Cornée, Wilfrid Godeux, Lelu Kazumba, Joël Prigent

Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger



CONTRAT DE PRESTATION POUR LA LIVRAISON DE REPAS À LA MICRO-CRÈCHE

Le service de micro-crèche, placé sous gestion communale depuis le 1^{er} janvier 2024 à la suite du transfert de la compétence petite enfance - enfance - jeunesse de Fougères Agglomération vers la collectivité, bénéficie d'une livraison quotidienne de repas pour les enfants. La commune est en contrat avec l'entreprise Ansamble dans le cadre de la prestation de fourniture et de livraison de repas à la micro-crèche. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2024. Par conséquent, la commune doit renouveler, à partir du 1^{er} janvier 2025, le contrat de fourniture de repas (incluant une livraison ponctuelle de pain) pour la micro-crèche, avec une durée de trois ans. La collectivité de Rives-du-Couesnon a donc engagé une procédure de consultation simplifiée auprès d'entreprises spécialisées : une seule offre a été reçue par la commune, celle de l'entreprise Ansamble dont le siège est situé à Vannes ; cette offre répond aux critères de la consultation au motif que le prestataire s'engage à réaliser ses prestations avec un minima de 53 % de produits EGALIM dont 25 % issus de la filière biologique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise Ansamble ainsi présentée :

- déjeuner bébé 6/12 mois (3 éléments) : 4,76 € TTC ;
- déjeuner moyen 12/18 mois (4 éléments) : 4,86 € TTC ;
- déjeuner grand + de 18 mois (5 éléments) : 5,07 € TTC ;
- pain quote-part effectif en option : 0,13 € TTC.



CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la dissolution du syndicat intercommunal de regroupement scolaire (SIRS) du Couesnon actée au 31 décembre 2024. De nombreuses réunions entre les collectivités de Rives-du-Couesnon et La Chapelle St-Aubert ont permis de valider les modalités de cette dissolution, incluant la mise en place d'une convention d'entente intercommunale entre les deux communes, ainsi que le transfert des agents du syndicat vers la commune de Rives-du-Couesnon. La convention, effective à partir du 1^{er} janvier 2025, garantira la continuité des activités scolaires, la gestion du personnel et des transports, désormais pris en charge par Rives-du-Couesnon.

En conséquence, la dissolution du SIRS du Couesnon entraîne le transfert des agents chargés de la mise en œuvre de ces missions. Les agents territoriaux qui remplissent leurs fonctions dans ce syndicat sont transférés à la commune de Rives-du-Couesnon, désignée cheffe de file, dans les conditions de statuts et

d'emploi qui sont les leurs. La reprise des missions du syndicat vise à assurer :

- les modalités de gestion du transport scolaire confiées par Fougères Agglomération à la commune de Rives-du-Couesnon par convention d'autorité organisatrice de second rang sur le territoire de Rives-du-Couesnon et de la Chapelle St-Aubert ;
- les modalités de gestion des chauffeurs et accompagnateurs du transport scolaire ;
- les modalités de gestion des activités de prestations de service de transport dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les modalités de gestion des ATSEM ;
- les investissements numériques et informatiques ;
- les modalités de gestion des archives.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les dispositions de la convention d'entente intercommunale dénommée coopération scolaire Rives-du-Couesnon - La Chapelle St-Aubert ; il précise que les agents du SIRS sont transférés à la commune de Rives-du-Couesnon à compter du 1^{er} janvier 2025.





EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Présents (17)

Absents excusés (6) : Christelle Cornée, Lorane Dallé,
Dominique Froc, Karine Héliès, Loïc Lemoine, Joël Prigent

Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger



ZAC DE LA PRAIRIE : VENTE D'UN LOT À UN ÉLU

Considérant que l'objet de la délibération porte sur la cession d'un lot communal à Monsieur le Maire, il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné ce point ni participer au vote.

Sous la présidence de Joseph Énard, premier adjoint de la commune de Rives-du-Couesnon, le conseil municipal étudie la proposition de cession d'un lot de la ZAC de la Prairie à Monsieur le Maire. Il est rappelé que le délit de prise illégale d'intérêt est défini par l'article L.432-12 du code pénal stipule que « *Le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir et conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge de la surveillance, de l'administration, de la liquidation ou du paiement* ».

Le code pénal prévoit néanmoins des aménagements pour les petites communes. Ainsi, dans les communes de moins de 3 500 habitants, les maires, adjoints et conseillers municipaux délégués ou agissant en remplacement du maire peuvent chacun traiter avec leur commune pour :

- le transfert de biens mobiliers ou immobiliers ou la fourniture de services, dans la limite d'un montant annuel de 16 000 € ;

- l'acquisition d'une parcelle d'un lotissement communal pour y édifier leur habitation personnelle ou conclure des baux d'habitation avec la commune pour leur propre logement ;

- l'acquisition d'un bien appartenant à la commune pour la création ou le développement de leur activité professionnelle.

Considérant que la population totale de Rives-du-Couesnon est arrêtée à 2 973 habitants (population de référence au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, recensement INSEE réalisé en 2024), la transaction immobilière rentre dans le cadre du régime dérogatoire du code pénal.

La manifestation d'intérêt de Monsieur le Maire porte sur le lot n° 6 de la ZAC de la Prairie située sur le site de St-Jean, d'une surface de 535 m² (parcelle cadastrale YB 164).

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la vente du lot n° 6 de la ZAC de la Prairie d'une valeur de 49 000 € HT à Monsieur le Maire.



ADRESSAGE : DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES ET LIEUX-DITS

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours

et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits de Rives-du-Couesnon.

(la liste définitive sera prochainement disponible sur les réseaux de la mairie de Rives-du-Couesnon et publiée dans le prochain bulletin municipal de fin d'année 2025 après finalisation du dossier -étape de numérotation entre autres-).





EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2025

Présents (17)

Absents excusés (6) : Mathieu Chapelle, Christelle Cornée,
Lorane Dallé, Ludovic Jalloin, Véronique Pigeon, Joël Prigent
Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger



PARTICIPATION À LA CONSULTATION DU CDG35 POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE "RISQUE SANTÉ"

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;
- le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation, obligatoire pour le risque prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7 € brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15 € brut mensuel. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoiture prévue à l'article 8 du décret n° 2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet 2023 relatif à la conduite des négociations concernant la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

La participation peut être accordée pour l'un ou l'autre des risques santé ou prévoyance, ou pour les deux. L'employeur peut opter, pour chacun des risques :

- soit pour la labellisation ; dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site Internet du ministère chargé des Collectivités territoriales ;
- soit pour la convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale ;
- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence ;
- d'autoriser le Maire à effectuer tout acte en découlant, et notamment

le lancement de la consultation par appel public à concurrence prévu selon les termes de l'article 15 du décret n° 2011-1474.



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT À VENDEL

Un repreneur a été désigné pour relancer l'activité du commerce de St-Jean à partir de mai 2025. Ce commerce, qui comprend un logement attenant, est en cours de rénovation par le propriétaire de l'immeuble. Pendant la durée des travaux, un accord a été établi entre la collectivité et le futur locataire-gérant, Anthony Colin, pour mettre à disposition le logement du commerce de la boulangerie de Vendel, moyennant une rémunération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition du logement attenant à la boulangerie de Vendel au bénéfice de Anthony Colin, dont les modalités sont les suivantes : prise d'effet du bail le 1^{er} mars 2025 ; durée de 6 mois ; loyer mensuel de 300 €.

La résiliation de la convention prendra effet à compter de la réception des travaux du logement du commerce de St-Jean.



COMMERCE DE ST-JEAN

Renouvellement du bail commercial

Pour permettre à Anthony Colin de reprendre l'exploitation du fonds de commerce du café-restaurant-épicerie de St-Jean, un bail de location-gérance est nécessaire. Ce bail ne pourra être mis en application qu'après le renouvellement du bail commercial qui lie la collectivité (propriétaire du fonds de commerce) aux conjoints Beaulieu (propriétaires du bâtiment).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide des points suivants :

- un bail commercial sera conclu avec Ange Beaulieu et Jean-Michel Beaulieu afin de renouveler le bail commercial de l'immeuble sis 8 rue de l'Église - St-Jean - 35140 Rives-du-Couesnon (parcelle cadastrale AB 97) ;
- ledit bail sera consenti pour une durée de 9 ans, commencera à courir à compter du 21 février 2025 et sera tacitement reconductible.
- le montant du loyer sera fixé comme suit :
 - partie commerciale : 604,69 € HT, soit 725,63 € TTC ;
 - partie logement : 346,66 €.

L'appel du premier loyer du logement n'interviendra qu'à réception des travaux en cours par les propriétaires.

- un dépôt de garantie correspondant à deux mois de loyer hors taxes a été fixé, soit 1702,70 €. La collectivité ayant déjà versé un dépôt de 1513,80 € dans le cadre du précédent bail, il convient de verser le reliquat de 188,90 € ;
- une révision triennale des loyers sur l'indice des loyers commerciaux sera réalisée avec comme période de référence le 3^e trimestre 2024 (137,71 points) ;
- les frais d'actes seront supportés par la collectivité ;
- la taxe foncière sera prise en charge par le propriétaire ;

Bail de location-gérance

À la suite des dernières négociations dans le cadre du renouvellement du bail commercial avec le propriétaire, les conditions formant le contrat de location-gérance ont évolué.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location dans ces termes :
 - redevance pour le commerce : loyer trimestriel progressif, 25 % pour le 1^{er} trimestre (mars-mai 2025) soit 151,17 € HT ; 50 % pour le 2^e trimestre (juin-août 2025) soit 302,35 € HT ; 75 % pour le 3^e trimestre (septembre-novembre 2025) soit 453,51 € HT ; 100 % à compter du mois de décembre 2025 soit 604,69 € HT ;
 - redevance pour le logement à l'étage : loyer mensuel de 346,66 €.

Le loyer sera appelé à compter de la date de livraison des travaux réalisés dans le logement par le propriétaire comme indiqué dans le bail commercial. Durée du contrat : 3 ans à compter du 1^{er} mars 2025 reconductibles tacitement et appel du premier loyer pour la partie commerce à compter du 1^{er} mars 2025.

- fixe le montant de la redevance annuelle sur le chiffre d'affaires : 1000 € HT ;
- dit qu'il y a lieu de réclamer un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer (logement et commerce HT, soit 951,35 €) ;
- opte pour une révision annuelle des loyers sur l'indice des loyers commerciaux avec comme période de référence le 3^e trimestre 2024 (137,71 points) ;
- précise que les frais de notaire seront supportés à part égal entre la collectivité et le locataire-gérant ;
- informe que la taxe foncière est acquittée par le propriétaire de l'immeuble.



REDYNAMISATION DU CŒUR DE BOURG DE ST-JEAN

Le cœur de bourg de St-Jean est marqué par un dynamisme (nombreux services et équipements notamment dédiés à l'enfance, faible vacance) mais affiche toutefois des signes de fragilité, notamment sur le maintien des derniers commerces (boulangerie, mais aussi café-restaurant). La commune est sollicitée pour la création d'une nouvelle boulangerie, mieux située et plus grande, aux abords de l'église.

Il existe en effet aux abords du site deux anciens terrains de tennis offrant du foncier communal non bâti et dont les usages futurs restent incertains. Une précédente étude avait soulevé par ailleurs les enjeux d'amélioration des abords de l'église, afin de valoriser le paysage et réorganiser le stationnement. De plus, le programme Petites villes de demain (PVD), dont la commune est lauréate, amène la commune à questionner la faisabilité d'opérations d'habitat en cœur de bourgs, en réfléchissant notamment aux typologies (offres seniors et inclusives notamment) et à la compacité des formes urbaines (densité).

Face à ces enjeux complexes, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite lancer une étude pré-opérationnelle pour :

- étudier en priorité la faisabilité architecturale, technique et financière du transfert de la boulangerie située rue de l'Église dans un nouveau local neuf, à créer par la municipalité ou un porteur de projet privé. Comment assurer la réussite d'un tel transfert ? À quel coût ? Selon quel montage ?
- aider à penser autour de l'église une nouvelle place qui réponde aux enjeux de transition écologique, facilite les circulations et devienne un cœur de vie au sein de la commune.
- clarifier les possibilités de transformation du cœur de bourg à plus long terme pour accueillir de nouvelles opérations phasées dans le temps et redynamiser la centralité en termes d'habitat et d'accueil des seniors en particulier.



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Cette étude a pour objectif de formuler des propositions afin de permettre aux élus de déterminer le programme et la faisabilité de ces projets (phasage).

Le conseil municipal sollicite d'une part un financement de l'étude à hauteur de 50 % au titre du programme Petites villes de demain (PVD) ; d'autre part Fougères Agglomération au titre du fonds d'intervention pour l'habitat (FIH) pour le financement de l'étude à hauteur de 2 500 € ; puis au titre du fonds intervention économique (FIE) pour le financement de l'étude.



ALSH : TARIFS ET PÉRIODES D'OUVERTURE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle grille tarifaire du service ALSH :

Tranche de quotient	Demi-journée	Journée	Repas
T1 - QF 0 à 735	2,88 €	4,80 €	4,35 €
T2 - QF 736 à 880	3,24 €	5,40 €	4,35 €
T3 - QF 881 à 1090	3,60 €	6,00 €	4,35 €
T4 - QF 1091 à 1205	4,32 €	7,20 €	4,35 €
T5 - QF 1206 à 1305	5,04 €	8,40 €	4,35 €
T6 - QF 1306 à 1450	5,76 €	9,60 €	4,35 €
T7 - QF 1451 à 1590	6,48 €	10,80 €	4,35 €
T8 - QF 1591 à 1875	7,20 €	12,00 €	4,35 €
T9 - QF 1876 et plus	7,92 €	13,20 €	4,35 €

Un tarif différencié sera également appliqué aux familles hors territoire de Rives-du-Couesnon ; il correspondra au tarif normal présenté dans ce tableau augmenté de 10 % et s'appliquera en fonction de la tranche de quotient dans laquelle se trouve chaque famille. Le prix du repas sera également concerné par cette augmentation.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter des vacances d'été 2025.

Le tarif appliqué aux sorties ainsi qu'aux séjours sera étudié au cas par cas.

Enfin, le conseil municipal valide les nouvelles périodes d'ouverture/fermeture du service ALSH : fermeture estivale du 4 au 15 août inclus (semaines 32 et 33) ainsi que les 27, 28 et 29 août 2025.



DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Acquisition d'un réfrigérateur pour l'école de St-Marc auprès de la société Alliance-Froid (35000 Rennes) pour un montant de 1727,90 € HT.
- Salle des fêtes de St-Marc :
 - remplacement des ventilo-convecteurs par l'entreprise Marsolier électricité (35300 Fougères) pour un montant de 8 845,00 € HT ;
 - remplacement des luminaires fluos par des luminaires LED par l'entreprise Marsolier électricité pour un montant de 2 843,00 € HT ;
 - option éclairage extérieur pour un montant de 230,00 € HT.
- Remplacement des luminaires et des convecteurs de la mairie de Vendel par l'entreprise Distrilec (44110 Châteaubriant) pour un montant 1 326,12 € HT.
- Réalisation d'un complément topographique dans le cadre de l'opération Rescopéri -phase 1- au niveau de l'école de St-Jean par le bureau Géomat (35300 Fougères) pour un montant 450,00 € HT.

EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025



Présents (17)
Absents excusés (6) : Christelle Cornée, Fiona Delaunay,
Chrystèle Desguerets, Wilfrid Godeux, Ludovic Jalloin, Joël Prigent
Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger



SUBVENTIONS VERSÉES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le conseil municipal, à la majorité (18 voix pour et 2 contre), décide d'attribuer les subventions 2025 aux établissements scolaires telles que présentées dans le tableau ci-dessous (sur le même principe établi en 2023 : subventions exclusivement destinées aux écoles maternelles et primaires).

Établissements scolaires	École Ste-Thérèse de St-Aubin (aide plafonnée à 70 enfants de Rives-du-Couesnon)	Autres écoles privées
Frais de scolarité	270 €	270 €
Fournitures scolaires	25 €	25 €
Total / élève	295 €	295 €

du collectif est issue de la commune de Rives-du-Couesnon.

Le stage, qui se déroulera au CHU Joseph Ravoahangy Andrianavalona à Antananarivo, Madagascar, aura pour but de découvrir les soins et pratiques médicales locales. Les étudiantes contribueront également en apportant leur assistance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention de 100 € au collectif "Les 4 Piqu'rettes" ;
- de fixer une enveloppe annuelle de 500 € destinée à soutenir financièrement les porteurs de projets dès lors qu'un des membres provient du territoire communal et sous réserve de présentation d'un budget de l'opération. Une fois que l'enveloppe annuelle sera épuisée, la collectivité ne pourra plus soutenir les projets pour l'exercice en cours. Les demandes seront alors examinées l'année suivante.



SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Le conseil municipal, à l'unanimité (les élus membres d'associations concernées ne prennent part ni au débat ni au vote), décide d'attribuer les subventions 2025 aux associations telles que présentées.

- Associations communales à vocation culturelle et sociale : Histoire et patrimoine St-Marc 150 € ; Saint-Martin Vendel 150 € ; UNC St-Georges 380 € ; ACPG CATIM St-Jean 350 € ; ACPG CATIM St-Marc 350 € ; UNC Vendel 320 € ;
- Associations communales à vocation de loisirs : ACCA St-Georges 390 € ; ACCA St-Jean 560 € ; ACCA St-Marc 400 € ; ACCA Vendel : 260 € ; Comité des fêtes St-Georges 250 € ; Comité des fêtes St-Jean 250 € ; Comité des fêtes St-Marc 250 € ; Club de l'Amitié St-Georges 430 € ; Club 2^e jeunesse St-Jean 400 € ; Club de l'Amitié St-Marc 300 € ; Club des Moulins de Vendel 400 € ;
- Association à vocation sportive : Rives Sportives du Couesnon 4 000 €.
- Association extérieure : Téléthon 300 €.



SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Une demande de subvention a été formulée par Le collectif "Les 4 Piqu'rettes" composée de quatre étudiantes infirmières pour l'organisation d'un stage humanitaire à Madagascar du 1^{er} septembre au 5 octobre 2025. Une des membres



TAXE AMÉNAGEMENT 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2026 à l'exception de la ZAC de la Prairie implantée sur le site St-Jean.



La présente délibération est reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.



TRANSACTION IMMOBILIÈRE ST-JEAN

En 2023, contrainte d'élargir le domaine public en vue d'agrandir la rampe d'accès pour l'arrêt de bus Breizh Go (transport régional), rue Nationale, sur le site de St-Jean, la collectivité a conclu un accord avec Thierry Repessé pour l'acquisition d'une bande de terre sous certaines conditions énumérées ci-après.

L'acquisition de la parcelle AB n° 383 d'une contenance de 64 m² par la commune est acceptée par le propriétaire à condition que :

- les frais de bornage et de géomètre soient partagés à 50/50 ;
- les branchements eaux usées et eaux pluviales du terrain attenant soient réalisés aux frais de la commune pour un montant de 2 228,25 € HT ;
- la commune autorise 3 accès : un accès sur la RD 812 (parcelle AB n° 383) ; deux accès sur la rue de la Prairie (parcelles ZB n° 159 et ZB n° 161).

Étant donné que ce dossier est toujours en cours, il est important d'apporter des précisions concernant la viabilisation des parcelles, qui comprend les éléments suivants :

Pour la parcelle AB n° 383 : eau potable, eaux usées, eaux pluviales.

Pour les parcelles ZB n° 159 et ZB

n° 161 : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, télécommunications et électricité.

Enfin, l'accès sur la RD 812 (parcelle AB n° 383) est considéré comme un accès de service simple et n'a pas vocation à devenir un accès régulier à la parcelle mentionnée.

Il est précisé qu'une convention définissant l'ensemble de ces modalités entre les deux parties sera signée.



TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE DOCUMENTS D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle les composantes du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) :

- le rapport de présentation explique le diagnostic territorial, les enjeux, et les choix d'aménagement retenus ;
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit les grandes orientations de la politique d'urbanisme intercommunale ;
- le règlement fixe les règles d'utilisation des sols pour chaque zone identifiée ;
- les documents graphiques correspondent aux plans de zonage qui montrent la répartition des différentes zones sur le territoire intercommunal.

Monsieur le Maire poursuit par la présentation des avantages et points de vigilance de la mise en œuvre d'un tel document :

- points de vigilance : complexité

administrative, perte d'autonomie communale ; résistance au changement ; manque de flexibilité ;

- avantages : cohérence territoriale ; protection de l'environnement ; optimisation de l'utilisation des sols ; participation citoyenne renforcée (concertation publique).

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) présente des avantages significatifs pour la gestion cohérente et durable du territoire à l'échelle intercommunale. En harmonisant les règles d'urbanisme, en optimisant l'utilisation des sols, et en intégrant des préoccupations environnementales, le PLUi contribue à un développement équilibré et respectueux de l'environnement.

Cependant, sa mise en œuvre peut être complexe et entraîner des résistances, notamment en raison de la perte d'autonomie communale et des difficultés de coordination. Pour maximiser les bénéfices du PLUi, il est essentiel de trouver un équilibre entre les besoins locaux et les objectifs intercommunaux. Le transfert de la compétence "Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" permettra à Rives-du-Couesnon de gagner du temps et de réaliser des économies financières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence "Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" à Fougères Agglomération ; il accepte de modifier en conséquence les statuts de Fougères Agglomération pour une prise de compétence effective au 1^{er} juin 2025.





DOSSIER SPÉCIAL FINANCES

PUBLIQUES - BUDGET COMMUNAL

Le budget primitif 2025 a été présenté et adopté par le conseil municipal le jeudi 27 mars, clôturant un travail conséquent de plusieurs mois de collaboration, d'échange et d'arbitrage des directions, responsables de pôles, agents et élus.

Si l'exercice 2024 a permis à la collectivité de réaliser un excédent mesuré en section de fonctionnement + 344 901,23 €, il reste à surveiller au cours des prochaines années. Le résultat de la section d'investissement est également excédentaire à hauteur de 2 032 608,28 € et permet d'absorber en totalité le déficit cumulé au cours des dernières années.

Il convient néanmoins de rappeler que la collectivité a contracté un emprunt au cours de l'exercice 2024 afin de financer le projet de restructuration des équipements scolaires et périscolaires ; projet pour lequel les dépenses interviendront au cours des exercices 2025 et 2026.

L'exercice 2025 est également marqué par un nouveau transfert lié à la dissolution du syndicat intercommunal de recoupement scolaire du Couesnonn. Ce transfert permettra à la commune d'optimiser la gestion du personnel scolaire et du service de transport scolaire en qualité de cheffe de file dans le cadre de l'instauration d'une coopération scolaire intercommunale avec la commune de La Chapelle St-Aubert.

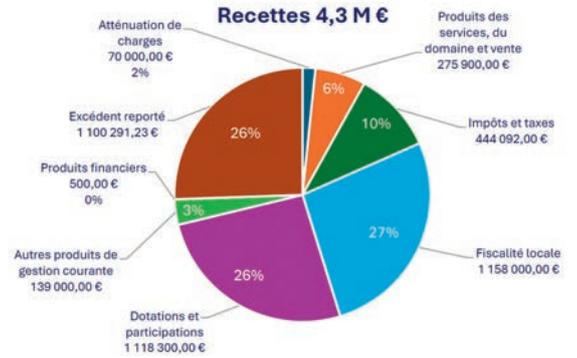
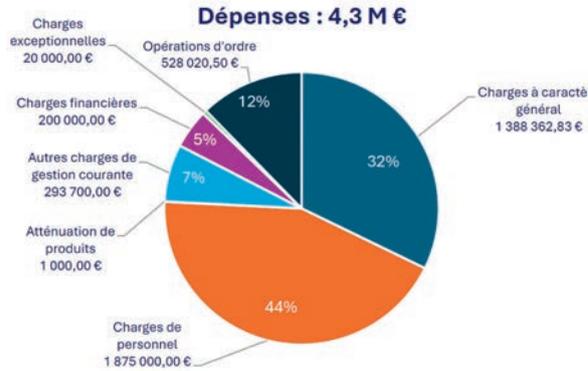
Ce transfert renforcera une fois de plus les effectifs de la commune avec l'intégration de neuf agents supplémentaires. Il est important de souligner que l'évolution des effectifs porte principalement sur une augmentation des temps de travail. En effet, les agents transférés, à l'exception des ATSEM, étaient déjà employés par la collectivité. Par ailleurs, le budget de fonctionnement annuel, qui s'élève à près de 300 000 €, sera transféré au budget communal de 2025.

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Résultat de l'exercice			
Fonctionnement (exploitation)	2 784 272,55 €	3 129 173,78 €	+ 344 901,23 €
Investissement	1 213 061,64 €	3 245 669,92 €	+ 2 032 608,28 €
Résultat de clôture			
Résultat de fonctionnement N-1		748 560,23 €	+ 1 093 461,46 €
Résultat d'investissement N-1	854 959,41 €		+ 1 177 648,87 €

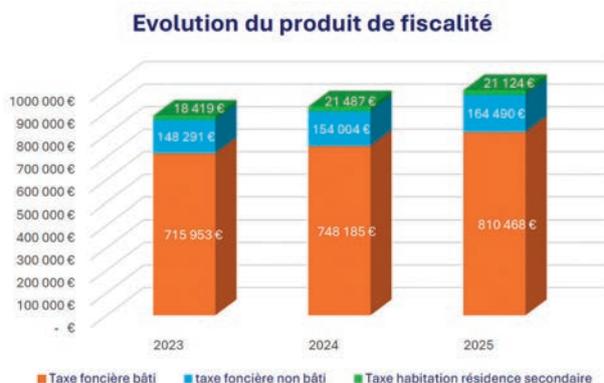
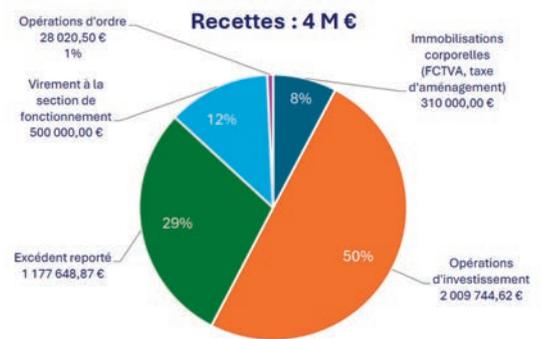
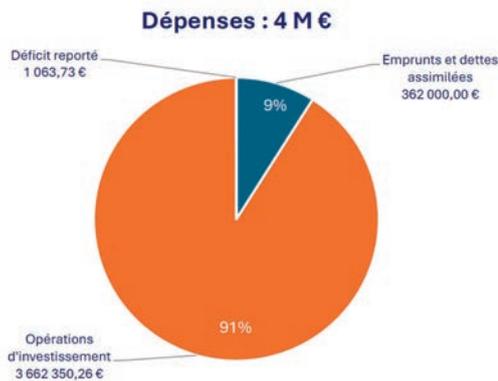


BUDGET PRIMITIF 2025

Section de fonctionnement



Section d'investissement



En 2025, la municipalité a décidé d'appliquer une hausse de 5 % des taux de fiscalité. Ils représentent :

- la taxe foncière bâti : 42,30 % ;
- la taxe foncière non bâti : 51,75 % ;
- la taxe d'habitation : 16,66 %.

Dans un contexte d'incertitude budgétaire sur le plan national, cette augmentation est nécessaire pour stabiliser les recettes de la collectivité et sécuriser le financement des opérations structurantes.



CCAS

En 2024, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Rives-du-Couesnon a mené plusieurs actions solidaires en faveur des personnes âgées et des familles de la commune. Retour sur ces initiatives et aperçu des projets à venir.

SPECTACLE DES AÎNÉS

Mercredi 11 décembre 2024, le CCAS a offert un spectacle cabaret présenté par la compagnie Mishowco. Les personnes invitées étaient âgées de 75 ans et plus, domiciliées sur la commune de Rives-du-Couesnon.

125 personnes sont venues profiter de ce spectacle organisé dans la salle des fêtes de Vendel.



Pour 2025, c'est Christian Félie, animateur et musicien, qui animera cette journée le mercredi 17 décembre dans la salle des fêtes de Vendel.

Tous les aînés âgés de plus de 75 ans y sont conviés. Inscriptions en mairie à partir de novembre 2025.



COLIS DE NOËL

En décembre dernier, les membres du CCAS ont distribué 25 colis de Noël aux personnes de Rives-du-Couesnon désormais domiciliées en maison de retraite. Le colis comportait différents produits provenant des commerces de la commune comme des chocolats, des viennoiseries et du savon.

Les personnes en incapacité de se déplacer avaient aussi bénéficié d'un colis : 8 personnes concernées se sont également vues remettre un colis de Noël.

AIDES SCOLAIRES

En 2024, 39 familles de Rives-du-Couesnon ont pu bénéficier de l'aide scolaire pour un montant total de 7 529 €.

Cette aide proposée par le CCAS est un dispositif ouvert à toutes les familles ayant :

- des enfants scolarisés en maternelle ou primaire ;
- un quotient familial inférieur à 950 ;
- et domiciliées à Rives-du-Couesnon.

Pour l'année 2025-2026, le dossier sera disponible en mairie et sur le site Internet de la commune, à partir du mois de septembre 2025, à l'adresse suivante : www.rivesducouesnon.fr

SUBVENTIONS 2024

Le CCAS a apporté une aide financière aux associations suivantes :

- ADMR de Romagné : 2137,80 € ;
- ADMR de St-Aubin-du-Cormier : 3767,40 € ;
- CLIC-MAIA Haute Bretagne : 2165,90 € ;
- Restos du Cœur : 600 € ;
- Solidarité Paysans Bretagne : 150 € ;
- Rêve de clowns : 150 € ;
- Association des Amis de Chaudboeuf : 80 € ;
- Association EKLA (Montaudin) : 80 € ;
- Association À pas de chenilles : 150 € ;
- Association Sur les pas de Rachel : 150 € ;
- Association Kylian : 150 €.



DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Démarche participative avec la SPL Destination Fougères : devenir des commerces et biens communaux associés !

Afin de réfléchir avec la population sur le devenir de la maison "Bouvier" sur le site de St-Marc et de la boulangerie de Vendel, propriétés de la commune de Rives-du-Couesnon, le conseil municipal a décidé de lancer une démarche de consultation participative avec l'aide de la SPL Destination Fougères.

Une première réunion publique a eu lieu en juin au gîte La Rivée à St-Georges afin de poser les bases de cette démarche avec un groupe d'environ 40 citoyens intéressés, avec en préambule la restitution de l'enquête "commerces" de janvier 2025.

Cette réunion sera suivie de la visite des sites et des bâtiments concernés, et de plusieurs ateliers "forum" destinés à faire avancer la réflexion et proposer des scénarios réalistes pour la commune et ses habitants, que le conseil municipal devra arbitrer dans les prochains mois. Vos idées seront les bienvenues, rejoignez-nous dans cette démarche, communiquez vos coordonnées à la mairie.



AVANCEMENT DES TRAVAUX RESCOPÉRI

Nous sommes très heureux de partager avec vous l'avancement des travaux d'extension de notre groupe scolaire sur le site de St-Jean. C'est un projet important pour l'avenir de nos enfants et de notre commune, et nous sommes ravis de le voir se concrétiser pas à pas.

Les murs prennent forme...

La phase de maçonnerie est maintenant bien avancée ! Voir les murs de la future extension bien dessinés est une étape encourageante. On commence vraiment à imaginer les nouveaux espaces pour nos élèves.

Depuis peu, de nouvelles équipes sont arrivées sur le chantier : les charpentiers. Ils ont commencé à installer la charpente en bois et à isoler à l'aide de bottes de paille et de laine de bois : le bâtiment

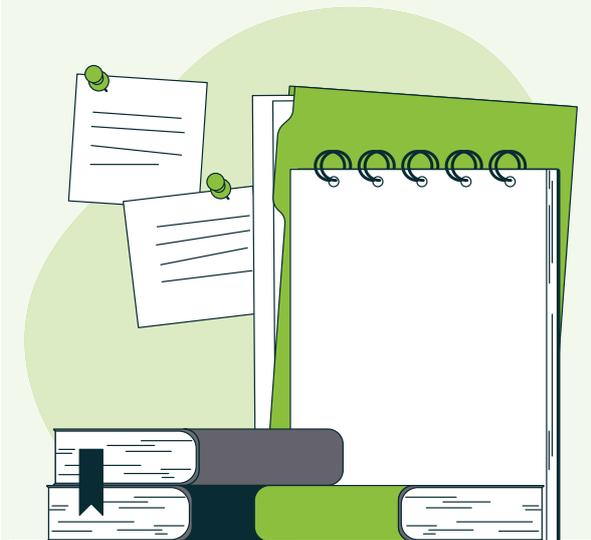
se veut le plus performant possible en isolation, et ces matériaux le sont. En plus d'être respectueuse de l'environnement, l'isolation en botte de paille est une technique qui revient depuis quelques années. Peut-être que certains d'entre vous ne la connaissent pas encore bien : la méthode a quelque peu évolué depuis, imaginez de grosses "briques" de paille bien tassée ; c'est un isolant naturel étonnant ! En emprisonnant l'air, la paille nous aidera à garder une température agréable dans le bâtiment toute l'année.

C'est une méthode qui a fait ses preuves et que nous sommes fiers d'intégrer à notre projet.

La charpente métallique est également en construction, pour la coursive extérieure ainsi que son escalier qui permettra un accès aux différentes salles depuis l'extérieur.

La suite du programme

Après la charpente, les prochaines étapes comprendront la couverture qui devrait être réalisée cet été, puis



ENTENTE SCOLAIRE

À la suite de la dissolution de notre syndicat scolaire au 31 décembre 2024, souhaité par les élus de Rives-du-Couesnon dans un objectif de simplification de l'organisation des ressources humaines, administrative et comptable, l'entente scolaire a repris le flambeau de la gestion de nos écoles.

La première réunion de l'entente, composée de 4 élus de Rives-du-Couesnon et 2 élus de La Chapelle Saint-Aubert, a eu lieu le 24 avril afin d'installer son bureau et prendre ses premières décisions et orientations.

La gouvernance a tout d'abord été mise en place : David Lebouvier (Rives-du-Couesnon), ancien président du syndicat, a été élu président de l'entente, et Johann Bagot (La Chapelle Saint-Aubert) a été élu vice-président.

Les premières décisions ont été validées pour être présentées aux deux conseils municipaux : la reconduction des aides de fonctionnement pédagogique, des aides aux sorties scolaires, et de la participation des familles au fonctionnement du transport scolaire.

L'année scolaire étant terminée, la préparation de la prochaine rentrée scolaire est déjà lancée avec des effectifs qui devraient être stables pour les 14 classes du regroupement pédagogique intercommunal.



l'installation des fenêtres et des portes. La grue restera présente sur le site, vraisemblablement jusqu'à cet automne. Elle est indispensable à la bonne conduite des travaux et au déplacement des charges lourdes, sans laquelle les ouvriers ne pourraient travailler sur un ouvrage de ce genre.

Nous sommes conscients que ce chantier peut occasionner des désagréments ; nous vous remercions de votre compréhension. Nous sommes

convaincus que le résultat final sera un atout précieux pour nos enfants. Nous continuerons à vous informer de l'avancement de ce beau projet sur les réseaux de la commune et dans les prochains bulletins.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



LE CHIFFRE DE RIVES-DU- COUESNON

60

c'est le nombre d'agents employés par la commune de Rives-du-Couesnon au 1^{er} juin 2025, dont **48 équivalents temps plein.**

FORUM DES ASSOCIATIONS DE RIVES-DU- COUESNON

La commune de Rives-du-Couesnon organise son forum des associations le **vendredi 29 août 2025 de 18h à 20h**, dans la salle des fêtes de St-Marc.

Qu'elles soient culturelles, sportives, solidaires ou de loisirs, plusieurs associations communales présenteront leurs activités ; vous pourrez ainsi poser vos questions et procéder à vos éventuelles inscriptions.



RIVES-DU-COUESNON RECRUTE !

Gestionnaire finances et commande publique

Poste à pourvoir dès que possible ;
Temps plein.

Chef d'équipe espaces verts

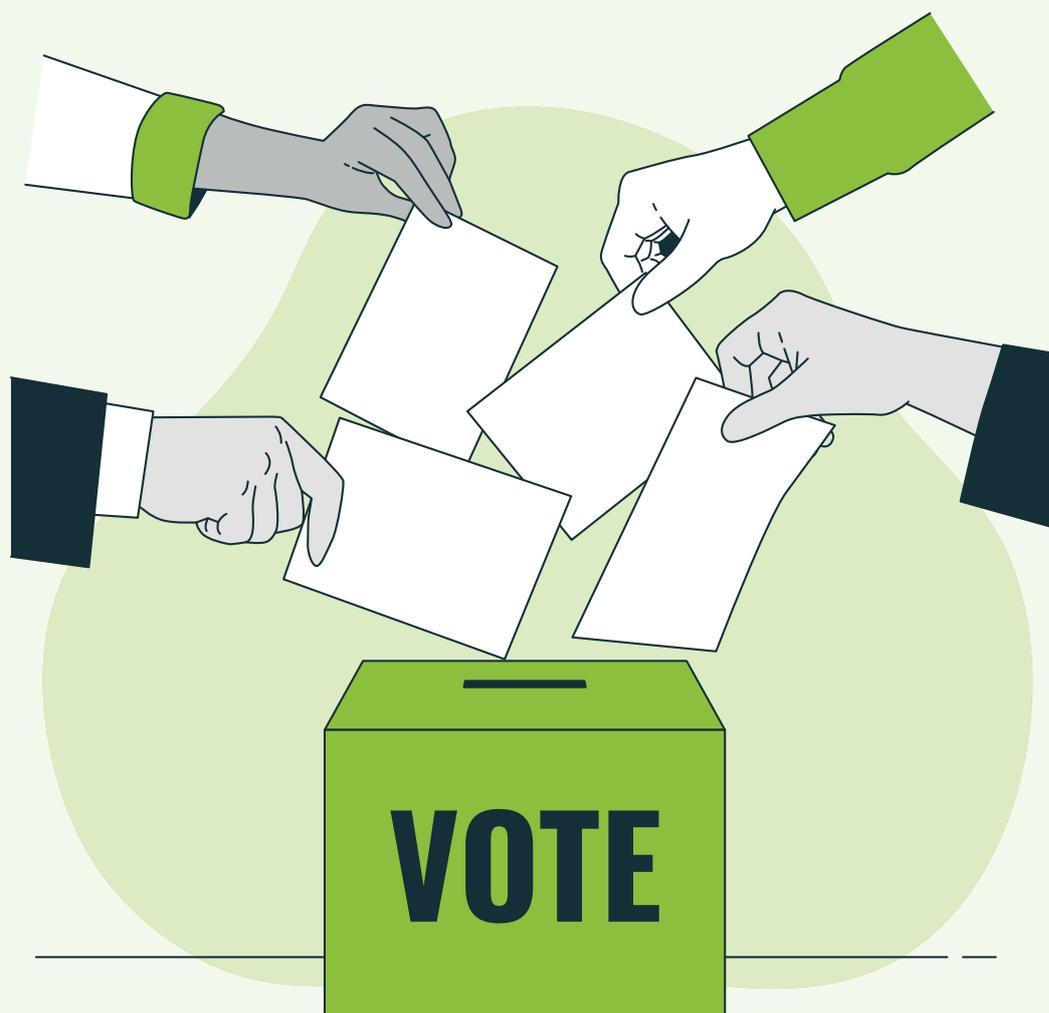
Poste à pourvoir dès que possible ;
Prérequis : bonne connaissance dans le domaine des espaces verts et expérience en encadrement ;
Temps de travail : 35h/semaine.

Agent d'entretien espaces verts

Poste à pourvoir dès que possible ;
Prérequis : diplôme ou expérience en lien avec l'entretien des espaces verts ;
Temps de travail : 35h/semaine.

CONTACT

- ✉ rh@rivesducouesnon.fr
- ✉ enfance-jeunesse@rivesducouesnon.fr
- ☎ 02 99 39 12 57



ÉLECTIONS 2026

Les prochaines élections seront les Municipales : elles auront lieu en mars 2026.
La date exacte sera fixée par décret au cours de l'année.

Inscription sur les listes électorales

Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur la liste électorale s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur les listes électorales de la commune, munis de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'inscription peut se faire par Internet à l'adresse suivante : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou à l'aide d'un formulaire qui vous sera remis en mairie.

Changement d'adresse

Les personnes qui changent d'adresse mais qui restent domiciliées sur la commune de Rives-du-Couesnon doivent informer la mairie afin que leur adresse d'électeur soit mise à jour.

Déménagement

Les personnes qui quittent la commune doivent faire leur inscription sur la liste électorale auprès de la mairie de leur futur lieu de résidence. Ceci entraînera leur radiation sur la liste électorale précédente (de Rives-du-Couesnon).



AGENTS PÉRISCOLAIRES : TEMPS D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'ensemble des agents périscolaires des 4 écoles de Rives-du-Couesnon bénéficient, depuis la rentrée scolaire 2023, de temps d'analyse de leurs pratiques professionnelles aux côtés de Nathalie Barbot, consultante formatrice enfance, petite enfance, famille, intervenante en analyse de pratiques professionnelles.

Ces séances permettent de soutenir les pratiques et favorisent le développement professionnel des agents de Rives-du-Couesnon. Ainsi l'analyse des pratiques professionnelles se révèle être un outil précieux dans le quotidien des agents.

L'observation des pratiques professionnelles est un processus qui permet de réfléchir sur son travail quotidien. Son objectif est de favoriser le développement professionnel et personnel en encourageant l'auto-évaluation et la remise en question constructive.

Au fil des séances, les professionnels sont amenés à prendre du recul sur leurs manières de faire, à identifier leurs forces et leurs axes d'amélioration et à trouver des solutions adaptées à des situations complexes qu'ils peuvent rencontrer.

Ces temps de travail offrent un espace de réflexion et de partage d'expériences. Les professionnels peuvent échanger sur les défis rencontrés, les succès obtenus et les stratégies mises en place. Ce processus permet de prendre conscience des pratiques efficaces, mais aussi de s'interroger sur les choses moins satisfaisantes. L'objectif étant d'améliorer la qualité de la prise en charge individuelle des enfants et de favoriser leur développement harmonieux au sein du collectif.

Cinq séances sont organisées au cours de chaque année scolaire.

TEMPS FORTS À L'ALSH



VACANCES DE NOËL : VISITE DU PÈRE NOËL

Le mardi 24 décembre, le Père Noël nous a fait l'honneur de nous rendre visite. Il nous a apporté des cadeaux pour jouer à l'accueil de loisirs. Nous avons tous été enchantés de sa venue !

VACANCES D'HIVER : FORMER LES ENFANTS AUX PREMIERS SECOURS

Hichem de l'association "Les P'tits Héros" est venu expliquer les dangers de la maison aux plus petits. Les enfants ont appris à appeler le 112 et à arrêter un saignement de nez. Les grands, eux, savent désormais mettre une victime en PLS et faire un massage cardiaque.



VACANCES DE PRINTEMPS : DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET RAMASSAGE DES DÉCHETS

Les enfants ont découvert plusieurs métiers sur la commune : garagiste, boulanger, agent des services techniques, agent de crèche, responsable des ressources humaines, responsable enfance/jeunesse, directeur général des services de la commune. Monsieur Le Maire a également pu répondre aux questions des enfants sur le rôle de la mairie. Un grand merci à tous pour le temps que vous avez consacré aux enfants !



Afin de prendre soin de la nature et pour sensibiliser les enfants, des promenades consacrées au ramassage des déchets sont régulièrement organisées. Nous sommes tous surpris de la quantité de déchets ramassés à chaque fois en peu de temps.

MERCREDIS : THÉMATIQUE DES ANIMAUX

Depuis septembre 2024, les mercredis sont consacrés à la découverte des animaux : animaux de la forêt (septembre/octobre), animaux de la mer (novembre/décembre), animaux de la banquise (janvier/février), animaux du jardin (mars/avril), animaux de la savane et de la jungle (mai/juin).

ÉCOLES DU RPI



Regroupement pédagogique intercommunal des écoles publiques de Rives-du-Couesnon et La Chapelle St-Aubert

SUR LE SITE DE ST-JEAN

Les 4 classes ont accueilli Benjamin et Alexandra du Réseau des Écoles du Pays de Fougères pour travailler sur les déchets. Les enfants ont pu ainsi découvrir les différentes matières qui les composent, apprendre à les trier et aborder la notion de recyclage. Au programme de cette sensibilisation : jeux sensoriels, réalisation d'instruments de musique et fabrication de papier.



Le composteur a délivré tous ses secrets aux enfants.



Fabriquer du papier avec du papier : la magie du recyclage a passionné les enfants.

“Du papier, des papiers, vos papiers” : le thème de la Grande Lessive a encore inspiré petits et grands de l'école.



Paysage printanier en papiers froissés et encrés pour les TPS/PS.



Des monstres en papier pour les MS/GS.

Projet nature à La Rivée (site de St-Georges). Les petites sections ont découvert le site pour la première fois au mois d'avril. Une nouvelle occasion pour eux de partir à l'aventure dans la nature, en compagnie de Marilor, qui leur a fait découvrir des traces d'animaux, suivre le chemin des chevreuils et écouter le chant des oiseaux mais aussi s'initier à la peinture avec des pigments naturels.



Une belle découverte : la couchette du chevreuil.



Écoute de chants d'oiseaux dans les hamacs.

Les enfants ont fêté le printemps en défilant dans le bourg.



Masques colorés réalisés en classe par les enfants.

La classe de MS/GS a participé à un concours : réalisation d'un monstre pour la semaine des mathématiques avec pour thème la nature.



Numglobulo, le monstre de la nature.

Les CP/CE1 participent à un projet écriture “100 cartes postales pour ma classe” qui consiste à écrire des cartes à des classes de toute la France mais aussi à en recevoir. Celle qui a fait le plus long trajet pour arriver à St-Jean vient de Tahiti.



Déjà une cinquantaine de cartes reçues et autant d'envoyées.

SUR LE SITE DE VENDEL

Marine Bouilloud, artiste plasticienne rennaise, est intervenue en mars et avril 2025 auprès des deux classes de l'école de Vendel pour travailler avec les élèves sur les formes, les couleurs, les contrastes. Ces interventions ont beaucoup plu aux enfants. En mai, Marine Bouilloud a réalisé une peinture murale sur un des murs extérieurs de l'école de Vendel en s'inspirant des compositions plastiques des élèves.

La présentation de la peinture et des travaux des élèves a eu lieu le mardi 3 juin dans la salle des fêtes de Vendel.





1 JEUNE 1 SOLUTION : VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL À PORTÉE DE CLIC !

Jeunes de 16 à 30 ans de Rives-du-Couesnon, la plateforme "1jeune1solution" (www.1jeune1solution.gouv.fr) est votre alliée pour trouver emploi, stage, formation et conseils d'orientation.

Des milliers d'opportunités et de ressources vous attendent. N'attendez plus pour explorer vos possibilités !



POINT ACCUEIL EMPLOI (PAE)

LE POINT ACCUEIL EMPLOI : UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

Le PAE est un service de proximité, ouvert à tous, qui accompagne aussi bien les particuliers que les entreprises dans leurs démarches liées à l'emploi et à la formation.

VOUS ÊTES EN RECHERCHE D'EMPLOI OU EN RECONVERSION ?

Le PAE vous propose un accueil personnalisé et un accompagnement sur mesure pour construire et faire avancer votre projet professionnel :

- Écoute active et élaboration de votre projet professionnel ;
- Aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation ;
- Recherche et mise en relation avec des offres d'emploi ;
- Préparation aux entretiens d'embauche ;
- Assistance pour l'inscription à France Travail et l'utilisation de votre espace personnel ;
- Informations sur vos droits à la formation (CPF), la VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- Orientation vers des structures partenaires selon vos besoins.

Le PAE propose aussi un service de location de scooters (3) et vélo électrique (1) à un tarif très avantageux.

À noter que l'utilisation des scooters est limitée aux trajets domicile/lieu de travail, aux trajets liés à des stages ou des formations ou pour tout autre rendez-vous en lien avec l'emploi et/ou la formation.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ?

Le PAE est également à votre service pour vous accompagner dans vos recrutements :

- Diffusion de vos offres d'emploi et mise en relation avec des candidats locaux ;
- Informations sur les dispositifs d'aides à l'embauche ;
- Aide à la définition de vos besoins en personnel et à la rédaction de profils de poste ;
- Appui dans vos démarches de recrutement.

CONTACT

Pierrette Leduc
☎ 02 99 98 59 43
✉ pae@fougeres-agglo.bzh

● **Accès :**
5, rue des Écoles (bâtiment micro-crèche) - St-Jean - 35140 Rives-du-Couesnon

● **Horaires d'ouverture :**
mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - uniquement sur rendez-vous.



ÉTAT CIVIL

ÉTAT CIVIL Fin d'année 2024 – Début d'année 2025



NAISSANCES

ST-GEORGES - 9 dont :

Tyham Chauvel né le 9 octobre 2024 à Fougères

Julia Payen née le 24 octobre 2024 à Fougères

Giulia Huet née le 13 novembre 2024 à Rennes

Mélusine Huet Mareau née le 22 janvier 2025 à Rennes

Manoé Chomaud né le 24 février 2025 à Rennes

ST-JEAN - 4

ST-MARC - 4 dont :

Télio Cariou né le 3 janvier 2025 à Rennes

VENDEL - 4 dont :

Lyna Rébillon née le 9 novembre 2024 à Fougères

Basile Galerne né le 11 avril 2025 à Fougères

MARIAGES

ST-JEAN - 2

ST-MARC - 1



PACS

ST-GEORGES - 3 dont :

Jérémy Renault et Héloïse Dufour le 13 février 2025

Alexis Rousseau et Elsa Marchand le 27 février 2025

ST-JEAN - 3

Élise Le Coz et Aurélia Quantier le 7 décembre 2024

Hilary George Longden et Deborah Jackson-Parker le 1^{er} février 2025

Benjamin Aline et Hélioré Hubert le 1^{er} mars 2025

ST-JEAN - 4

Paul Delaplace le 29 octobre 2024

Bernadette Blanchet le 2 novembre 2024, veuve Talbot

Aurel Hamard le 25 janvier 2025

Jean Chérel le 8 février 2025

ST-MARC - 1

Jean Tual le 9 décembre 2024



DÉCÈS OU TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

ST-GEORGES - 2

Maurice Gardan le 20 octobre 2024

Jeannine Lemarié, épouse Coirre le 13 mars 2025



PERMIS DE CONSTRUIRE

17/10/2024 : agrandissement de la porte de garage, pose de 2 fenêtres de toit et augmentation de la surface plancher : Melvin Quintin et Marie Cherbonnet - 1 allée des Cercliers à St-Jean

12/11/2024 : construction d'une extension de l'habitation et construction d'une cave : Thierry Repessé - 1 rue Nationale à St-Jean

02/12/2024 : modification du muret d'entrée et de la clôture : Sylvain Labussière et Florence Castric - rue du Général à St-Georges

20/01/2025 : installation d'un bloc sanitaire : association Les EnGrangeurs - 2 impasse du Presbytère à St-Georges

23/01/2025 : création de fenêtres : Kévin Fried - La Chenais Gontier à St-Jean

27/01/2025 : construction d'une maison individuelle : Quentin Huet et Clara Séverac - 24 rue de la Prairie à St-Jean

20/02/2025 : mise en sécurité d'un bâtiment existant et réfection de la toiture : Victor Neveu - Le Rocher à St-Jean

20/02/2025 : construction d'un carport : Honorine Léonard et Alexis Porcher - 16 La Héloire à St-Georges

21/02/2025 : création d'une extension de l'habitation principale : Benoît Painchaud et Mélanie Desousa - 7 résidence les Chênes à St-Jean

26/02/2025 : construction d'une maison individuelle : David Lebouvier et Natalya Danger - 2 allée des Cercliers à St-Jean

17/03/2025 : construction d'une maison individuelle : Florian Lepannetier - 8 allée des Tanneurs à St-Jean

20/03/2025 : construction d'une maison individuelle : Vincent Liouville et Coline Morel - 29 rue de la Prairie à St-Jean

26/03/2025 : création d'une extension de l'habitation existante et ajout d'ouvertures vitrées : Camille Hedan et Daniele Cusmano - 4 Plaisance à St-Marc

01/04/2025 : construction d'une stabulation avec pose de panneaux photovoltaïques. Construction d'une fosse circulaire non-couverte : GAEC La Blanchais - La Blanchais à St-Jean

07/04/2025 : construction d'une maison individuelle : Arun Coxon-Hayles et Louisa Grivon - 3 Le Domaine à Vendel

14/04/2025 : modification des matériaux et coloris du bardage ainsi que la dimension de la porte de garage : Yannis Le Blanc - 6 route de Saint-Martin à St-Jean

15/04/2025 : construction d'un carport et d'un abri de jardin : Sylvie Dibon - Maigrasset à St-Jean



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

27/09/2024 : installation de panneaux photovoltaïques : Florian Mahéas - 1 impasse du Bas Saint-Marc à St-Marc

17/10/2024 : installation de panneaux photovoltaïques : Photo clim - 29 La Goupillère à St-Marc

14/11/2024 : installation de 2 générateurs photovoltaïques sur mat : Arnaud Lefebvre - 2 L'Épine à St-Marc

22/11/2024 : abri de jardin : Didier Bouvet - 1 Le Patis Buret à St-Marc

25/11/2024 : remplacement de clôture : David Balan - 13 rue de la Forge à St-Georges

04/12/2024 : remplacement de menuiseries et création d'ouvertures : Clémence Georgeault - Le Mesnil Cochet à St-Georges

05/12/2024 : installation de panneaux photovoltaïques : Grégory Walle - 9 L'Épine à St-Marc

05/12/2024 : installation de panneaux photovoltaïques : Nova énergie - Vent d'Ouest à St-Marc

06/12/2024 : construction d'un carport : François-Xavier Beillet - Sur le Moulin à St-Marc

12/12/2024 : division en vue de construire : Maurice Sourdin - 8 rue des 4 Vents à St-Marc

23/01/2025 : pose de panneaux photovoltaïques : Sunwest - 3 La Rallière à St-Jean

06/02/2025 : pose de panneaux photovoltaïques : Jérôme Bobet - 3 La Ménardais à St-Jean

06/02/2025 : installation de panneaux photovoltaïques : GNS énergie - 18 Launay à St-Marc

13/02/2025 : pose de clôture : Damien Galle - 10 Launay à St-Marc

13/02/2025 : installation de panneaux photovoltaïques : Nova énergie - 1 La Touche à St-Marc

20/02/2025 : régularisation - création d'un abri de jardin : Michaël Legrand - 5 La Vilaune à St-Marc

13/03/2025 : pose de vélux et fenêtre : René Médard - 8 La Chesnais Gontier à St-Jean

20/03/2025 : pose d'un portail : Benjamin Vallée et Véronique Rivallan - 17 résidence des Acacias à St-Georges

28/03/2025 : remplacement menuiseries, pose de vélux et création d'une trémie : Damien Robidel - 5 rue du Romarin à St-Georges

03/04/2025 : pergola bioclimatique : Mathieu Chapron - 9 rue du Stade à St-Georges

07/04/2025 : régularisation - pose de fenêtres de toit : Christian Féraud - Le Moulin du Pont à St-Jean

10/04/2025 : régularisation - transformation du garage en pièce de vie : Dominique Bruneau - La Mare Maigre à St-Jean

10/04/2025 : pose d'une fenêtre de toit et aménagement des combles : Sandy Beaufiles - 9 résidence des Châtaigniers à St-Georges

17/04/2025 : installation de panneaux photovoltaïques : Bertrand Galle - 4 La Boulais des Marolles à St-Jean

23/04/2025 : création d'un abri de jardin et remplacement de clôture : Frédéric Letourneur - 12 rue du Stade à St-Georges

24/04/2025 : pose de vélux : Robin Retoux - 1 Le Benay à St-Jean

24/04/2025 : création de fenêtres de toit : Cassandra Vallée - 30 Le Patis Buret à St-Marc

25/04/2025 : pose d'un portail et de panneaux de clôture : Didier Nicole - 6 Le Patis Buret à St-Marc

26/04/2025 : création d'une ouverture - pose de fenêtres de toit et installation de panneaux photovoltaïques en toiture - Hervé Kerouredan - 8 Les Champs hauts à St-Marc



NOS COMMERCES



CROCHE-ET-CIE

Elsa Marchand, fondatrice de Croche-et-Cie, donne vie à des créations uniques grâce à sa passion du crochet. Installée à Rives-du-Couesnon, sur le site de St-Georges, elle réalise à la main des vêtements, des accessoires de mode, des sacs ou encore des décorations originales. Chaque projet est pensé avec soin : choix des couleurs, durabilité et praticité sont au rendez-vous. La jeune femme de 26 ans, touche à tout et créative depuis toujours, a créé son entreprise en 2022.

Croche-et-Cie, c'est l'alliance de la créativité et du fait-main, pour des objets qui racontent une histoire et apportent une touche personnelle à chaque intérieur. Soutenir Elsa, c'est encourager l'artisanat local.

CONTACT

Vous pouvez retrouver ses créations sur son site

🌐 <https://croche-et-cie.fr/>

Des points de vente physique sont en cours d'étude, n'hésitez pas à la suivre sur les réseaux sociaux :

📧 @croche.et.cie
✉️ croche.et.cie@gmail.com



AUX DÉLICES DE SAINT-JEAN

Depuis le 12 mai dernier, le commerce "Aux Délices de Saint-Jean" a rouvert ses portes au cœur du bourg de St-Jean.

Cette réouverture est portée par Anthony Colin et sa compagne Solène, tous deux professionnels de la restauration. Fort de plus de 15 ans d'expérience dans ce secteur, M. Colin s'est entouré d'une équipe motivée pour faire revivre ce lieu de proximité essentiel à la vie communale. L'équipe se compose de Anthony Colin, gérant, Solène, sa compagne, Axel, apprenti en cuisine, Mme Simonneau (anciennement au bar PMU Le Cormier). Le commerce propose une restauration tous les midis de la semaine, des pizzas à emporter les vendredis et samedis soirs, ainsi que des repas de groupes sur réservation les week-ends et en soirée en semaine. Tous les plats sont préparés à base de produits frais et sont entièrement faits maison.

À ces prestations s'ajoutent de nombreux services de proximité :

- Bar / Tabac / Presse ;
- Dépôt de pain les mercredis ;
- Épicerie d'appoint ;
- Bouteilles de gaz ;
- Point relais colis, incluant UPS ;
- Et prochainement le service de recharge de cartes de bus et espace Française des Jeux.

Le commerce sera également ouvert les jours fériés, selon les horaires du dimanche.

Par cette reprise dynamique, Anthony Colin et son équipe souhaitent faire de "Aux Délices de Saint-Jean" un lieu de convivialité, de service et de partage, au service des habitants et de la vitalité du bourg.

La municipalité leur souhaite la bienvenue et une pleine réussite dans cette nouvelle aventure.



FERME DE L'ARROCHE

Jean-François Guilbault, maraîcher en agriculture biologique, installé depuis 2022 à Maigresset (sur le site de St-Jean), a lancé une vente directe sur sa ferme depuis le samedi 17 mai 2025.

Depuis cette date, chaque samedi matin, de 9h30 à 12h, les habitants de Rives-du-Couesnon et des environs peuvent venir découvrir et acheter les légumes de saison à la ferme de l'Arroche, fraîchement récoltés ainsi que quelques produits issus d'autres fermes locales.

Présent également chaque jeudi sur le marché Jeanne d'Arc à Rennes, Jean-François cultive moins d'un hectare en privilégiant des méthodes manuelles, respectueuses de l'environnement, dans un modèle de ferme à taille humaine.

Fortement attaché à son territoire, il souhaite faire de cette vente à la ferme un moment de convivialité, d'échanges et de proximité avec les habitants de la région.

CONTACT

Jean-François Guilbault

Ferme de l'Arroche
Maigresset - St-Jean -
35140 Rives-du-Couesnon

☎ 06 64 75 93 41

✉ fermedelarroche@gmail.com



TOMATE & ASIMINE

Fruits et légumes bio, d'ici et d'ailleurs



"TOMATE ET ASIMINE"

L'exploitation "Carotte et Feijoa" change d'identité et devient "Tomate et Asimine" !

Un petit changement de nom mais la même passion pour les bons produits locaux !

Quelques ajustements sont également à noter côté horaires : pour tout savoir, rendez-vous sur leur tout nouveau site Internet : tomateetasimine.fr

Et comme toujours, vous pouvez retrouver Thomas directement sur son exploitation le samedi de 10h à 13h (localisation : RD 22 à Vendel, entre le bourg et Maison Neuve).



QUOI DE NEUF À LA RIVÉE ?

Nous terminons la deuxième année de fonctionnement depuis notre ouverture en mai 2023 et la fréquentation du gîte évolue progressivement.

Nous atteignons un remplissage quasiment à 100 % les week-ends en saison haute de mars à octobre. Les séjours en semaine sont en marge mais progressent également. On sent les effets de la communication et du bouche à oreille.

Évènements familiaux, séminaires, mariages, réunions associatives auprès de publics individuels, professionnels ou associatifs. Notre réseau de partenaires s'élargit peu à peu et nous permet aussi de créer des projets avec l'association Les EnGrangeurs dans un mode gagnant-gagnant notamment concernant les résidences d'artistes en échange de prestations culturelles.

Les retours des séjournants sont très positifs et ils apprécient la qualité de l'hébergement, de l'accueil et du cadre naturel autour du lieu.

Notre association commence à trouver son équilibre financier, ce qui nous permet notamment d'investir dans le projet d'aire naturelle de camping qui va favoriser, dès cet été, l'accueil de groupes de colos et séjours scolaires avec une dominante "nature".

ACTU DE L'ASSO LES ENGRANGEURS

Des rendez-vous réguliers :

- Un café "papote" a lieu tous les jeudis matins à partir de 9h au bar-commerce "Le St-Georges" ; ouvert à tous-tes.
- Un café "fil de faire" -atelier créatif- a lieu une fois par mois de 13h30 à 15h au bar-commerce Le St-Georges. À partir de septembre : atelier désormais le 1^{er} mercredi du mois ; ouvert aux adultes et enfants accompagnés



- Atelier jardin "À l'écoute du vivant" le samedi matin de 10h à 12h30 au jardin de La Rivée. Avec Élise, Aurélien et Jennyfer.



- “Cercle de femmes” avec Cristina tous les 2 mois au gîte de La Rivée.
- Accueil des scolaires pour une immersion en pleine nature ; nous avons commencé “les classes dehors” avec la classe de TPS-PS de Soizick à St-Jean.



DES ÉVÈNEMENTS AU FIL DE L'ANNÉE

La Rivée du printemps a eu lieu en avril.
 La Rivée de l'été le mercredi 2 juillet.
 La Rivée de l'automne est prévue en octobre.

Nos rendez-vous de l'été : animations au jardin ou dans la grange dîmière de 19h à 23h.
 Concert ou spectacle dans le jardin ou la grange dîmière.
 Soirée au chapeau.
 Restauration sur place dès 19h avec un foodtruck local.
 Ouverture du bar des EnGrangeurs.
 Animation nocturne autour du ciel et des étoiles avec l'association partenaire “Amateurs d'étoiles”.

- mercredi 16 juillet : spectacle d'improvisation avec Hélène Rigole “Voyage, voyage” ;
- mercredi 13 août : concert “Les Loups de passage” ;
- mercredi 27 août : spectacle tout public.



Stage initiation clown à la grange (pour adultes).

Travail sur le corps, les émotions, la voix à travers exercices et impro.
 Du lundi 28 juillet au jeudi 31 juillet 2025 : 4 jours en compagnie de Ros'line et Béa.

Contact 📧 reliedelie.roseline@gmail.com

Roseline 📞 06 22 26 83 18.



CONTACT

Association Les Engrangeurs :

📞 07 57 18 38 49

✉ lesengrangeurs@yahoo.com

Gîte-écolieu La Rivée

📍 La Rivée (réservation gîte-écolieu : grandsgites.com)



MÉDIATHÈQUES DE RIVES-DU-COUESNON

RETOUR EN IMAGES : ANIMATIONS DE L'AUTOMNE-HIVER 2024-2025



Atelier-rencontre avec l'auteur-illustratrice Sandrine Kao à la médiathèque de St-Marc, dans le cadre du Salon du livre jeunesse de Fougères Agglomération.



Exposition photos Bookface réalisée avec les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 de l'école de St-Georges.



Atelier créatif de Noël animé par Isabelle et Yolande, bénévoles à la médiathèque de St-Marc.



Spectacle "Le bal des animaux" à la médiathèque de St-Marc, dans le cadre de la semaine de la petite enfance.



PRIX LITTÉRAIRE "LIRE À TOUT PRIX" : VOTEZ JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE !

Le prix "Lire à tout prix" est ouvert à toute personne de 15 ans et plus inscrite dans l'une des médiathèques de Fougères Agglomération.

Les 6 romans sélectionnés peuvent être empruntés à la médiathèque de St-Marc ou de St-Jean. N'hésitez pas à demander leur réservation s'ils sont déjà en prêt.

Après la lecture d'au moins 3 de ces romans, vous pourrez voter pour votre roman préféré jusqu'au 15 septembre 2025 sur un marque-page prévu à cet effet.

Des bons d'achat en librairie seront offerts par tirage au sort.

LES RENDEZ-VOUS DU 2^E SEMESTRE 2025

Espace "Bien-être" : du 10 juillet au 30 août à la médiathèque de St-Marc.

Cet espace propose un espace de détente et de relaxation pour les adultes ; il favorise la sensorialité, la décontraction et le lâcher-prise ; des livres en lien avec le développement personnel accompagnent cet espace.

EXPOSITION "REGARDS SUR L'ENFANCE" : DU 3 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE À LA MÉDIATHÈQUE DE ST-GEORGES

Cette exposition propose un parcours de découverte artistique à travers 8 illustrateurs-trices jeunesse et leur vision de l'enfance. Elle permet de se familiariser à plusieurs techniques de l'illustration jeunesse contemporaine à travers des œuvres originales.

RENDEZ-VOUS CONTES

Lectures d'histoires qui font rire, frissonner ou rêver pour les enfants dès 4 ans. Une fois par mois le mercredi à 16h30 à St-Marc ou le samedi à 11h à St-Georges.

BÉBÉ BOUQUINE

Lecture d'histoires courtes, tendres ou drôles et comptines pour les tout-petits de 0 à 3 ans, accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents, en partenariat avec le Relais petite enfance. Reprise des séances en octobre le mardi matin à la médiathèque de St-Georges et le vendredi matin à la médiathèque de St-Jean.

LE SERVICE DES MÉDIATHÈQUES : GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS !

- Accès et consultation sur place des documents libres, gratuits et ouverts à tous ;
- Prêt des documents gratuit sur inscription ;
- Fonds jeux de société à St-Georges ou St-Marc ;

- Espace et fonds jeux vidéo à St-Marc ;
- Carte de lecteur unique permettant d'emprunter gratuitement 20 documents pour 4 semaines dans les 25 médiathèques de Fougères Agglomération ;
- Accès à votre compte abonné sur le site mediatheques.fougères-agglo.bzh, pour consulter et prolonger vos prêts, pour effectuer des réservations et pour vous inscrire à un évènement.

NOUS CHERCHONS DES BÉNÉVOLES !

Vous disposez d'un peu de temps libre, vous aimez la lecture et souhaitez participer à la vie culturelle locale : n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe des bénévoles, même pour une aide ponctuelle !

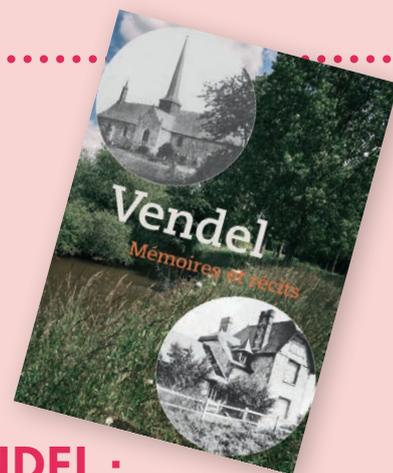
CONTACT

Laure Duclaud-Fourmond
☎ 02 56 73 50 49

- ✉ bibliorives@fougères-agglo.bzh
- 📍 Médiathèques de Rives du Couesnon Réseau de Fougères Agglomération
- 🌐 mediathequesrivesducouesnon
- 🌐 mediatheques.fougères-agglo.bzh

LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES DE RIVES-DU-COUESNON

	St-Georges	St-Jean	St-Marc	Vendel
Mardi			16h30 - 18h	16h30 - 18h
Mercredi	10h - 12h 16h - 18h	10h30 - 12h 16h30 - 18h	10h - 12h30 16h - 18h	
Jeudi			16h - 18h	
Vendredi		16h30 - 18h		
Samedi	10h - 12h	10h30 - 12h30	10h30 - 12h30	
Téléphone	02 56 73 50 45	02 23 51 10 95	02 56 73 50 49	



VENDEL : MÉMOIRES ET RÉCITS

J'ai le plaisir de vous présenter le livre que nous avons écrit sur la commune de Vendel. Nous l'avons rédigé à quatre mains et plus, avec les Vendelais réunis régulièrement pour discuter, s'écouter, évoquer des souvenirs.

Ce livre comprend plusieurs chapitres notamment :

- l'histoire de Vendel et les principaux manoirs ;
- l'église et les cérémonies religieuses ;
- les bâtiments communaux (mairie, école), les moulins...
- les activités sociales : agriculteurs, artisans, commerces...
- le service des agents de l'ADMR ;
- le football à Vendel et dans les communes voisines ;
- la chasse et les chasseurs ;
- des annexes : les mots du cru, les travaux sur les bâtiments communaux, la liste des maires et des prêtres depuis le siècle dernier...

Des poèmes et des photos récentes ou plus anciennes (mariages, écoliers, classes, activités agricoles et artisanales) illustrent ce livre.

Le livre est en vente à 20 €. Venez le découvrir à la mairie de Vendel ; les prochaines dates de dédicace/vente seront communiquées sur les réseaux de Rives-du-Couesnon.

Bonne lecture !

PIERRE GUILLOTIN

CONTACT

☎ 06 03 61 54 06



HISTOIRE ET PATRIMOINE ST-MARC

Encore une année pleine de souvenirs, avec des journées bien remplies :

- Sortie vélo le 8 juin 2024, circuit Rives-du-Couesnon ;
- Remise de chèques pour un montant de 968 euros à la Fondation du patrimoine le 5 avril 2024 ;
- Animations autour d'Everre : un temps de préparation du site les 27 avril et 30 mai ; exposition du 6 juin au 6 juillet à la médiathèque ; conférence animée par Yves Bourel le 7 juin ; conférence animée par Daniel Heudré le 5 juillet ; participation à la commémoration suivie d'un repas le 27 juillet ;
- Concert Claire Bénard et Baptiste Romain le 17 juillet 2024 ;
- Participation au forum des associations à Vendel le 30 août 2024 ;
- Journées du patrimoine les 21 et 22 septembre 2024 ;
- Visite de l'association "Art et Histoire" de Javené le 15 octobre 2024 ;
- Fête du Patrimoine : samedi 2 novembre 2024, inauguration des travaux de l'église ; 3 novembre repas spectacle - concert à l'église avec le groupe Klap Song de Retiers ; vente de cartes postales ;
- Assemblée générale le 8 février 2025 ;
- Soirée lecture "Faits divers" le 26 avril 2025 animée par Yves Bourel.



SUR LES PAS DE RACHEL

L'association "Sur les pas de Rachel" soutient Rachel Gigory, née le 11 août 2016, atteinte de paralysie cérébrale. Son but est d'aider Rachel à acquérir la plus grande autonomie possible dans sa motricité.

Rachel a bientôt 9 ans. Elle va à l'école à l'Institut d'éducation motrice Rey Leroux à La Bouëxière où elle s'épanouit. Elle progresse au quotidien. Elle commence à faire des phrases et communique de mieux en mieux avec le monde qui l'entoure. Elle apprend les chiffres, les lettres, les formes et couleurs. En fauteuil roulant, Rachel est très habile et se déplace en autonomie quand les espaces sont adaptés. Elle apprend les transferts de son fauteuil aux différents sièges du quotidien (chaise, canapé, WC, douche) et à son lit. Elle progresse dans sa motricité fine pour dessiner, colorier, peindre, jouer, s'habiller, manger avec ses couverts.

Merci à toutes et tous, par votre soutien, de contribuer à ses progrès et son épanouissement !

Le budget des besoins en 2025 est de 63 000 € :

- 34 000 € de reste à charge sur l'aménagement du domicile (création d'une entrée adaptée au fauteuil roulant et agrandissement de l'espace de circulation en fauteuil au rez-de-chaussée) ;
- 18 000 € de reste à charge sur l'achat d'un véhicule adapté fin 2024 permettant l'installation sécurisée de Rachel et le transport de son matériel ;
- 2 500 € de séances de rééducation en piscine à Fougères et avec le cheval à St-Aubin-du-Cormier, avec Donia Sitruk, animatrice sportive indépendante ;



- 8 500 € de stages pluridisciplinaires intensifs à "À pas de chenille", à Fougères (3 semaines sur l'année de 31h chacune de rééducations en kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, orthoptie, psychomotricité, médiation animale, piscine, sport, éducation spécialisée, ostéopathie).

Si vous souhaitez nous aider dans nos projets, vous pouvez envoyer un chèque à :

Association "Sur les pas de Rachel" - 9, La Machepas - St-Marc-sur-Couesnon - 35140 Rives-du-Couesnon.

"Sur les pas de Rachel", c'est aussi un partenariat avec "Douce saveurs créoles", traiteur réunionnais. Pour chaque part achetée (en food-truck ou en traiteur à domicile/en salle), 0,10 € sont reversés à notre association.

📌 <https://fr-fr.facebook.com/www.doucessaveurscreoles.fr/>

Les prochaines actions au profit de l'association ?

- Dimanche 22 juin : brunch de

9h à 14h, dans la salle des fêtes de St-Marc (sur réservation jusqu'au 18/06) ;

- Jusqu'au 27 septembre : vente de brioches (pré-commandes), avec livraison le 11 octobre devant la mairie de St-Aubin-du-Cormier de 9h30 à 12h30 (détails sur notre page Facebook ou par téléphone au 06 84 52 55 74).

Vous pouvez aussi transmettre nos coordonnées à toute structure qui organise des événements et cherche comment utiliser ses bénéfices dans le domaine caritatif (événements sportifs, culturels, comités de fêtes...).

2025 est une année qui va nécessiter plus de dons qu'habituellement, et vous êtes nos meilleurs porte-paroles !

Merci pour votre soutien !

- 📌 <https://www.facebook.com/surlespasderachel35/>
- ✉ surlespasderachel@gmail.com
- 📌 [#surlespasderachel](https://www.facebook.com/surlespasderachel)



CLUB DE L'AMITIÉ ST-GEORGES

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 3 avril 2025 à la salle des fêtes, avant de partager le repas de printemps réunissant les adhérents et sympathisants.

Après la présentation des bilans moral, d'activité et financier, Joseph Énard, président, a remis des médailles à Odette Delaunay, Bernadette Genevée, Cécile Malidor et un diplôme à René Garancher en remerciements de leur participation et leur dévouement au sein du club.

Les membres présents à l'assemblée ont procédé à l'élection du tiers sortant : Joseph Énard, président ; Françoise Garnier, secrétaire ; Joseph Haudebert, trésorier. Françoise Chevallier, Marie-Claire Corbin et Maryse Leroy ont été élues membres du conseil d'administration.

Le conseil s'est ensuite réuni le 9 avril pour élire le nouveau bureau de l'association qui se compose comme suit :

Présidente : **Yvette Boudet** ; Trésorier : Bernard Dienn ; Secrétaire : Françoise Chevallier ; Membres : Solange Bertin, Marie-Claire Corbin, Maryse Leroy.

Le nouveau conseil remercie chaleureusement Françoise Garnier, Joseph Énard et Joseph Haudebert (tous les trois démissionnaires) pour leur investissement.

Dates à retenir :

- Rencontres mensuelles (jeux, belote, goûter) le premier mardi du mois à 14h dans la salle des fêtes de St-Georges : 6 mai, 3 juin, 1^{er} juillet, 2 septembre, 7 octobre et 4 novembre.
- Repas de Noël : jeudi 4 décembre 2025.



ASSOCIATION UNC (UNION NATIONALE DES COMBATTANTS) - ST-GEORGES

Compte-rendu de notre assemblée générale du 29 mars 2025

André Douard, le président, a tenu à excuser les adhérents qui n'ont pu assister à l'assemblée générale, ainsi que le maire, David Lebouvier, et il a remercié les 28 adhérents présents et leurs proches. Puis un moment de recueillement a été observé en souvenir de Jeannine Coirre, adhérente, qui nous a quittés le 13 mars 2025, mais également en soutien aux victimes des guerres en cours dans de nombreux pays, ainsi que les victimes du récent séisme survenu en Birmanie.

Il a ensuite souligné que c'est avec un réel plaisir que l'association UNC a accueilli 3 nouveaux adhérents : Teddy Dagobert (Opex), Michel Gardan (Soldat de France) et Monique Ripoche (membre associée).

Puis il a abordé l'ordre du jour avec la présentation des rapports moral et d'activité depuis mars 2024 et les

prévisions d'activités jusqu'à la prochaine AG. Il a souligné que cette année encore, des invitations à participer aux cérémonies commémoratives ont été distribuées par les enfants de notre école de St-Georges et il les remercie, ainsi que son directeur et les enseignants, pour leur collaboration.

Dans le cadre du renouvellement au conseil d'administration, il a été procédé à l'élection de 3 membres sortants : André Douard, Dominique Froc et Dominique Georgeault. Ils ont été réélus à l'unanimité des membres présents.

A. Douard a ensuite abordé quelques points particuliers : il a rappelé la nécessité de poursuivre le recrutement de nouveaux adhérents afin de pérenniser notre association dans le but de pouvoir continuer à perpétuer le devoir de mémoire envers nos aînés. Il a précisé

que l'association compte désormais 40 adhérents, soit 2 de plus qu'en 2024 et rappelé que toutes celles et ceux qui partagent les valeurs de l'UNC peuvent nous rejoindre.

Il a ensuite évoqué la tenue d'une réunion à St-Jean, le 25 mars 2025, avec la présence d'élus, de responsables des associations de combattants de St-Jean, St-Marc et St-Georges et de la directrice de l'école de St-Marc, au cours de laquelle il a été décidé d'engager une réflexion avec les enseignants et les responsables des associations de combattants, afin de rechercher comment mieux impliquer les enfants de nos écoles, lors des cérémonies commémoratives (à l'identique de ce qui est réalisé depuis quelques années entre l'association de St-Georges et l'école de St-Georges).



Puis il a fait part de l'invitation à participer à un hommage aux résistants déportés de St-Jean, des familles Blanchet et Veillard, le samedi 10 mai 2025 à St-Jean.

Pour terminer, il a remercié la municipalité de Rives-du-Couesnon pour la subvention accordée et pour la gratuité à l'occasion de l'occupation de la salle des fêtes et les photocopies, ainsi que les membres du conseil d'administration, les adhérents et leurs proches, pour leur investissement lors de l'organisation de nos rencontres.

Puis les membres du CA se sont réunis afin de procéder à la constitution du bureau : président André Douard ; vice-président Amand Gardan ; secrétaire Dominique Georgeault ; secrétaire-adjointe Isabelle Dieulot ; trésorier Dominique Froc ; trésorière-adjointe Bernadette Genevée.

À l'issue de l'assemblée, un repas offert par l'association a été servi aux 42 personnes présentes et 5 repas ont été livrés à des adhérents en incapacité d'assister à cette journée.

CONTACT

André Douard, président de l'UNC de St-Georges

☎ 06 32 83 98 58

ASSOCIATION UNC VENDEL



Sur le site de Vendel, les 80 ans de la fin de la 2^e Guerre mondiale ont été célébrés ce 8 mai 2025 comme sur les 3 autres sites historiques de Rives-du-Couesnon. En présence du représentant de Rives-du-Couesnon, Wilfried Godeux, cette cérémonie fut un moment très important pour l'association de l'UNC de Vendel. Serge Boscher et Sully Turpin ont reçu le diplôme et l'insigne de porte drapeau pour leur engagement depuis 6 ans dans notre association.

À la fin de la cérémonie, nous avons eu un moment d'émotion avec le chant des partisans chanté par les enfants de CM1 et CM2 domiciliés à Vendel. Bernard Turoche a reçu la médaille du Mérite de l'UNC -agrafe bronze- pour son dévouement au sein de notre association. Félicitations à nos trois récipiendaires.

Cette journée s'est terminée par une collation galette saucisse et riz au lait dans une très bonne ambiance.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 2025 DANS LES COMMUNES HISTORIQUES



^^^ Site de St-Georges / Site de St-Marc vvv





Marché de Noël 2024.



Repas "fruits de mer".



Assemblée générale.



Hommage à Jeannot.



COMITÉ DES FÊTES ST-JEAN

Marché de Noël 2024

Le 6 décembre 2024 a eu lieu la troisième édition du marché de Noël des créateurs. Dans une ambiance féérique, le comité des fêtes a accueilli 28 exposants mais également de très nombreux visiteurs venus admirer les nombreuses créations. Le Père Noël a même fait le déplacement pour le plus grand plaisir des enfants. Le traditionnel vin chaud a réchauffé nos convives.

Assemblée générale

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est déroulée le 31 janvier 2025. Après la présentation du rapport d'activités et du bilan financier validés par l'assemblée, les membres ont procédé à l'élection du nouveau président. En effet, après 9 années passées à la présidence du comité des fêtes, Michel Turpin souhaitait passer le relai ; Jacky Helleux, élu à l'unanimité, a accepté d'assurer la succession.

Repas "fruits de mer"

Le traditionnel repas de fruits de mer a eu lieu le 8 mars dernier dans la salle des

fêtes de St-Jean. Environ 180 personnes s'étaient donné rendez-vous pour déguster huîtres, crabs, langoustines et autres saveurs de la mer, en famille ou entre amis, dans une ambiance conviviale. Une animation musicale emmenée par notre ami Christophe a permis à tous les participants de profiter de cette belle soirée festive.

Hommage à Jeannot

« Le 8 février dernier, notre ami Jean Chelrel nous quittait. Figure emblématique de notre commune depuis de nombreuses années, ta disparition brutale a surpris tes proches et tes amis et tu nous laisses dans le désarroi ! Durant toutes ces années, tu as apporté la joie de vivre à tous nos concitoyens qui ont eu le plaisir de te côtoyer. La convivialité a été ton maître mot durant toutes ces décennies, et le comité des fêtes a eu la chance de te compter parmi ses présidents et on peut noter parmi les nombreuses activités que tu nous a offertes : le passage à "coucou c'est nous", la courses des rosalias, le repas des fruits de mer, la balade au Puy du Fou ou à l'Assemblée nationale, etc. Des souvenirs

inoubliables pour beaucoup d'entre nous ! Jeannot, nous te disons tous : merci et au revoir... »



Remerciements

« Après 9 ans passés à la présidence du comité des fêtes, je passe le relais à Jacky Helleux.

Je remercie les membres du comité des fêtes qui m'ont accompagné durant toutes ces années, et je salue ici leur dévouement et leur travail. J'associe à ces remerciements l'ensemble des bénévoles qui, durant toutes ces années et pour beaucoup depuis encore plus longtemps, ont œuvré et œuvrent pour le bien de notre communauté. Leur disponibilité, leur gentillesse et leur bonne humeur sont l'essence même de notre engagement et ne peut qu'être salué par tous. Je remercie également nos partenaires et les services de la mairie qui nous accompagnent à chaque instant. Je souhaite à mon successeur une pleine réussite et une bonne continuation à tous ! Encore merci ! »

MICHEL TURPIN



RIVES SPORTIVES DU COUESNON (RSC)



La saison sportive 2024-2025 touche à sa fin pour notre association ; petits et grands ont une nouvelle fois répondu présents, dans un esprit de camaraderie, de respect et de dépassement de soi.

Nos équipes ont brillé lors des différentes compétitions, avec des résultats prometteurs et une belle progression pour chacun de nos licenciés.

Nous tenons à remercier chaleureusement les entraîneurs, bénévoles, parents et partenaires qui soutiennent les différentes sections sportives tout au long de l'année. Sans eux, rien ne serait possible !

Nous remercions également la commune -ses élus et agents- pour son soutien et sa subvention annuelle, qui nous permettent de poursuivre nos activités dans les meilleures conditions.

Retrouvez-nous au forum des associations le vendredi 29 août entre 18h et 20h, dans la salle des fêtes de St-Marc ; notez également dès à présent la date de notre repas annuel prévu le samedi 25 octobre 2025 dans la salle des sports de St-Georges !

Le flyer (joint à ce bulletin en feuillet volant) vous permettra de découvrir l'ensemble des activités proposées par Rives Sportives du Couesnon, pour petits et grands, toujours dans une ambiance conviviale et dynamique !

Les créneaux horaires mentionnés sont susceptibles d'évoluer en fonction de la disponibilité des animateurs OSPAC et autres encadrants.

Nous sommes également à votre disposition pour vous accompagner dans la création d'une nouvelle activité sportive, n'hésitez pas à nous contacter.

Au plaisir de se retrouver ou se rencontrer en septembre, bel été à toutes et à tous !

CONTACT

Clémence Georgeault,
présidente RSC
✉ rsc35140@gmail.com

LES VÉLOS SURF

Fougères Agglomération et son délégataire Transdev Fougères ont lancé leur programme de mobilité douce sur tout le territoire.

110 vélos à assistance électrique sont disponibles à la location.

3 abonnements sont proposés : 3 mois 90 € ; 6 mois 180 € ; 12 mois 300 € avec deux mois offerts.

Chaque contrat est limité à 12 mois de location cumulée.

Parmi les nouveautés : 6 vélos à assistance électrique de type cargo sont désormais disponibles à la location pour une durée maximale de 3 mois et un montant de 50 €/mois :

- 1 cargo "famille" : pratique et spacieux, ce vélo cargo est idéal pour transporter enfants, courses et autres charges, tout en offrant confort et stabilité ;
- 1 cargo "pro" : destiné aux artisans et professionnels, ce vélo cargo est la solution idéale pour des déplacements sans voiture, avec une capacité de transport allant jusqu'à 100 kg ;

- 2 "midtail" : agile et pratique, ce vélo dispose d'un porte-bagages permettant de transporter un enfant derrière, un enfant devant ainsi que des affaires supplémentaires ;
- 2 "longtail" : similaire au midtail, ce vélo permet de transporter deux enfants derrière, un enfant devant et des affaires supplémentaires.

Comment s'inscrire ?

L'inscription est simple et accessible à tous : rendez-vous sur lesurf.fr pour effectuer une demande en ligne.

Ou inscrivez-vous directement à la Maison des Mobilités (à la gare routière de Fougères).

Une liste d'attente est mise en place et le service SURF contactera les demandeurs dès qu'un vélo sera disponible.

Pour plus d'informations :

✉ lesurf.fr



PANNEAUPOCKET+ : PARTICIPATION CITOYENNE

Signalement PanneauPocket : votre partenaire pour une commune plus propre et plus sûre !

Signalement PanneauPocket est un outil simple et efficace qui vous permet de participer activement à l'amélioration de notre environnement.

Signalement PanneauPocket est une fonctionnalité intégrée à l'application PanneauPocket, l'outil de communication privilégié de Rives-du-Couesnon. Grâce à cette application, vous pouvez désormais signaler en temps réel tout problème que vous constatez sur la voie publique, directement depuis votre smartphone.

Pourquoi utiliser Signalement PanneauPocket ?

- Simplicité et rapidité : en quelques clics, vous pouvez signaler un problème sans avoir à vous déplacer ou à passer des appels téléphoniques ;
- Efficacité : votre signalement est transmis instantanément à l' élu en charge des signalements, ce qui permet une intervention plus rapide ;
- Contribution citoyenne : vous devenez un acteur de l'amélioration de votre commune en signalant les problèmes que vous constatez ;

- Suivi en temps réel : vous pouvez suivre l'avancement de votre signalement et être informé de sa résolution.

Comment ça marche

1- Téléchargez l'application PanneauPocket : si vous ne l'avez pas encore, téléchargez gratuitement l'application sur l'App Store (iOS) ou le Play Store (Android) ;

2- Ouvrez l'application et sélectionnez votre commune ;

3- Accédez à l'onglet "Signalement" : une fois dans l'application, trouvez et sélectionnez l'onglet dédié aux signalements ;

4- Prenez une photo claire du problème que vous souhaitez signaler ;

5- Décrivez le problème : ajoutez une description précise du problème (localisation, nature du problème, etc.) ;

6- Envoyez votre signalement : validez votre signalement et il sera automatiquement transmis à l' élu en charge des signalements ;

7- Pensez à valider votre adresse mail dans le courriel que vous recevrez suite à votre signalement.

Quels types de problèmes pouvez-vous signaler ?

Dépôts sauvages et problèmes de propreté ; nids-de-poule et chaussées endommagées ; éclairage public défectueux ; signalisation routière endommagée ; problèmes d'accessibilité ; tout autre problème relevant de la voie publique, etc.

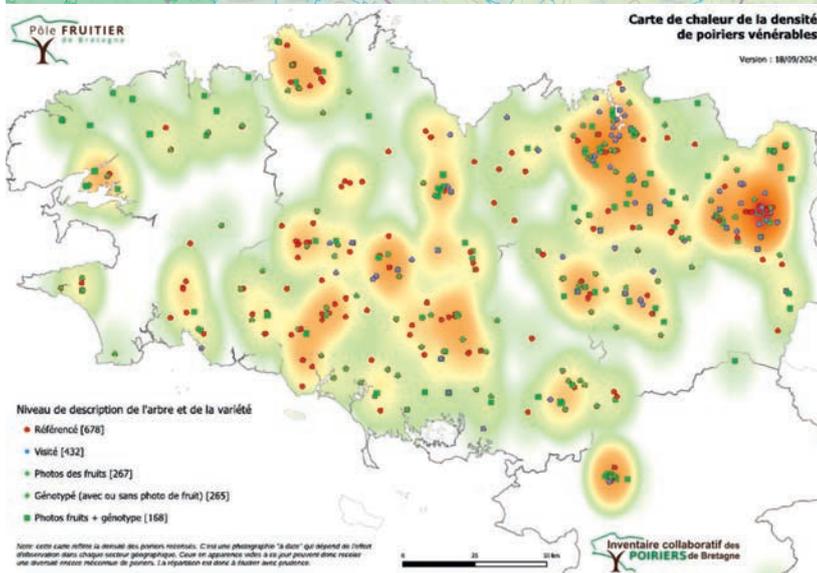
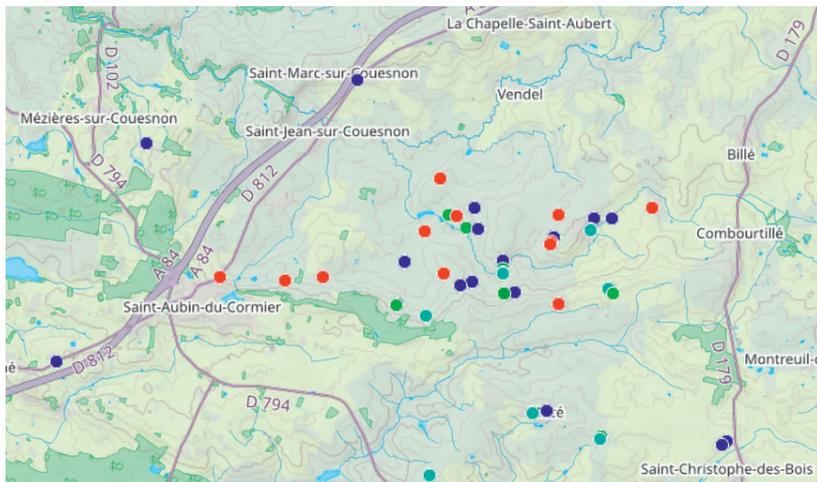
Votre engagement compte !

Grâce à vos signalements, nous pouvons agir plus rapidement et efficacement pour maintenir notre commune propre, sûre et agréable à vivre. Ensemble, faisons de notre commune un endroit où il fait bon vivre.



**TÉLÉCHARGEZ
PANNEAUPOCKET
DÈS MAINTENANT
ET DEVEZ UN ACTEUR
DU CHANGEMENT !**

**N'hésitez pas à nous contacter
si vous avez des questions ou besoin
d'aide pour utiliser l'application :
communication@rivesducouesnon.fr**



SAUVEGARDE DES POIRES ANCIENNES : PARTICIPEZ À L'INVENTAIRE

La Bretagne héberge une population spécifique de vieux poiriers, particulièrement aux alentours de notre commune (déjà plus de 40 arbres recensés !). Ces arbres "vénérables", greffés, centenaires et mesurant de 4 à 15 m, sont porteurs d'un patrimoine vivant de variétés souvent anciennes et très locales. Mais cette biodiversité domestique est méconnue et menacée. En les recensant, vous aiderez à leur redécouverte et à la démarche de préservation de ces variétés portée par l'association "Pôle Fruitier de Bretagne".

POUR PARTICIPER :

Directement sur la carte collaborative :

- 📍 <https://pomologie-bretagne.gogocarto.fr/>
- ✉ poirier@polefruitierbretagne.fr
- ☎ 06 74 88 06 22

ATELIERS SOMMEIL

le Clic de Fougères et l'association Brain Up organiseront à la rentrée une réunion d'information suivie de 6 à 8 séances de 2h. Avec l'âge, la qualité du sommeil se dégrade parfois. 40 % des personnes de 75 ans et plus se plaignent de troubles du sommeil (insomnies, somnolence, apnées du sommeil...). Les ateliers permettent aux participants de préserver leur qualité de vie dans sa globalité. C'est un moment où ils peuvent apprendre à soulager leurs troubles du sommeil et à les dédramatiser car le sommeil est individuel : nous n'avons pas tous les mêmes besoins ! Les séances seront animées en petit groupe par un professionnel qui proposera des exercices et des conseils pratiques pour :

- comprendre les mécanismes du sommeil ;
- aider chaque participant à identifier les éventuels troubles et perturbations de leur sommeil ;
- les guider pour savoir organiser leur journée et leur repos en fonction de leur rythme de vie.

Venez découvrir et compter les nids d'hirondelles et martinets de votre commune



COMPTAGE NIDS D'HIRONDELLES

Les différentes espèces d'hirondelles connaissent un fort déclin depuis quelques années. Pour aider à sensibiliser le public, une habitante de la commune accompagnée de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) a proposé une animation le 24 mai dernier avec un comptage de nids.

CONTACT

- Pour en savoir plus, contactez Michelle Garaudel**
 ☎ 06 42 37 76 40



Accueillir avec AFS



Ouvrez vos bras au monde et devenez une famille internationale en accueillant chez vous une lycéenne, un lycéen de l'étranger !

AFS Vivre Sans Frontière recherche des familles susceptibles d'accueillir bénévolement des jeunes (15-18 ans) venus du monde entier pour un trimestre, un semestre ou une année scolaire.

A la rentrée, environ 300 adolescents originaires d'une cinquantaine de pays sont attendus dans l'Hexagone pour vivre comme tout lycéen de leur âge et découvrir la culture française. Ils partageront avec vous cette belle aventure.

Toutes les familles, qu'elles soient urbaines ou rurales, avec ou sans enfants, peuvent participer à cette aventure humaine d'une richesse exceptionnelle.

L'association organise l'arrivée en France de ce nouveau membre de la famille et prend en charge toutes les questions d'assurances, cantine et transport scolaire.

Chaque famille d'accueil bénéficie d'un suivi de proximité attentif et bienveillant.

Vous souhaitez être contacté par un bénévole, scannez-moi



Pour plus d'informations : afs.fr

Contact AFS Ille et Vilaine :

Gilles Colleu

gilles.colleu@afs.org

06 85 71 76 32

 [afsbretagne](https://www.instagram.com/afsbretagne)

 [AFS Bretagne](https://www.facebook.com/AFS.Bretagne)

EQUARRISSAGE

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025,
SECANIM COLLECTE LE DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE.



UNIQUE ÉQUARRISSEUR
TITULAIRE DANS VOTRE
DÉPARTEMENT,
SECANIM PREND
DÉSORMAIS EN CHARGE
LA COLLECTE DE VOS
ANIMAUX TROUVÉS
MORTS (ATM).

■ POURQUOI CE CHANGEMENT D'ÉQUARRISSEUR ?

SecAnim a obtenu le marché de l'équarrissage sur le département de l'Ille-et-Vilaine, effectif à partir du 1er janvier 2025.

■ MON ANIMAL EST MORT, QUI DOIS-JE CONTACTER ?

Vous avez un numéro EDE (numéro d'exploitation) : effectuez votre demande 24h/24 via 2 canaux :

- Par téléphone : Serveur Vocal Interactif, composez le **08 91 70 01 02** et suivez les consignes ;
- Par Internet : Sur agri-maker.com, service **Ecarinet** (service sur abonnement) ou portail EDEBretagne ;

Vous n'avez pas de numéro EDE ou avez une demande particulière :

Assistance téléphonique : 02 99 55 60 60 (disponible tous les jours ouvrés, de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30).

Vos bordereaux d'enlèvement sont accessibles quelques jours après la réalisation de la collecte, sur votre espace client à l'adresse espace-client.saria.fr.

Vous êtes propriétaire d'un équidé :

- Par Internet : effectuez votre demande depuis notre site internet sécurisé www.equiadieu.fr.
S'il s'agit de votre première demande, vous devez créer un espace personnel depuis le site.

■ QUELLES SONT LES MODALITÉS DE COLLECTE EN ÉLEVAGE ?

Les délais de collecte en élevage sont fixés à **2 jours francs** et demeurent identiques pour tous les équarrisseurs. Les demandes passées après 18h sont considérées reçues à 8h le lendemain.

Votre aire d'équarrissage est géopositionnée afin de garantir un accès efficace et direct de notre camion à votre animal mort en toute sécurité sanitaire et matérielle. Demandez à notre agent de collecte un panneau plastique pour identifier votre aire d'équarrissage.

Une question, une suggestion ? Votre centre de collecte (**02 99 55 60 60**) est à votre disposition.

Toute l'équipe SecAnim est heureuse de vous compter parmi nos nouveaux usagers et met tout en œuvre pour vous assurer un service de qualité dans le respect des règles de biosécurité.



DIVERS SERVICES

MAIRIES

Mairie Rives-du-Couesnon
mairie@rivesducouesnon.fr

St-Jean
Ouverture au public :
Lundi : 9h - 12h / 16h - 19h
mercredi, jeudi et vendredi :
9h - 12h
1^{er}, 2^e et 3^e samedis du mois :
9h - 12h
02 99 39 12 57

St-Georges
Ouverture au public :
Lundi : 9h - 12h
Jeudi : 14h - 17h
02 99 97 61 85

St-Marc
Ouverture au public :
Mardi et vendredi : 9h - 12h
02 99 39 12 54

Vendel
Ouverture au public :
Lundi et vendredi : 14h - 17h
02 99 97 62 39

ÉCOLES PUBLIQUES : COOPÉRATION SCOLAIRE RIVES-DU-COUESNON - LA CHAPELLE SAINT-AUBERT

St-Georges
Le directeur M. Gressier
02 99 97 66 58

St-Jean
La directrice Mme Le Roux
02 99 39 10 95

St-Marc
La directrice Mme Guihard-Prével
02 99 39 15 24

Vendel
La directrice Mme Gilson
02 99 17 10 06

La Chapelle St-Aubert
La directrice Mme lhuello
02 99 18 79 34

MÉDIATHÈQUES

bibliorives@fougères-agglo.bzh

St-Georges
Mercredi : 10h - 12h / 16h - 18h
Samedi : 10h - 12h
02 56 73 50 45

St-Jean
Mercredi : 10h30 - 12h / 16h30 - 18h
Vendredi : 16h30 - 18h
Samedi : 10h30 - 12h30
02 23 51 10 95

La Pozz à St-Marc
Mardi : 16h30 - 18h
Mercredi : 10h - 12h30 / 16h - 18h
Jeudi : 16h - 18h
Samedi : 10h30 - 12h30
02 56 73 50 49

Vendel
Mardi : 16h30 - 18h

AUTRES SERVICES

ALSH L'Île aux pirates - St-Jean
6/8 rue des Écoles

ALSH CROC'Loisirs - St-Georges
13, rue du Romarin
Alice Nouvel
Permanences pour les 2 ALSH
Lundi : 9h - 12h (par téléphone
uniquement)
Mercredi : 9h - 17h
06 07 24 13 46
alsh@rivesducouesnon.fr

Architecte conseil
Mikaël Gobin
Prendre RDV au 02 99 94 50 34
cau.35@ille-et-vilaine.fr

Cadastre
www.cadastre.gouv.fr

CDAS
88, rue de la Forêt 35300 Fougères
Accueil du lundi au vendredi de 9h à
12h30 et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
Fermeture au public le mardi matin
02 22 93 65 40

**CLIC (Centre local
d'information et
de coordination)**
3, avenue de Normandie
35300 Fougères
Accueil téléphonique ouvert les lundi,
mercredi, jeudi et vendredi de 9h à
12h30 et le mardi de 13h30 à 17h
les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de
9h à 12h et le mardi de 13h30 à 17h
02 99 98 60 23

CPAM
3, avenue François Mitterrand
35300 Fougères
Accueil les mardi et jeudi de 8h30 à
12h et de 13h30 à 17h
Sur rendez-vous les lundi, mercredi et
vendredi
Numéro d'appel : 3646
www.ameli.fr

EDF
09 69 32 15 15
www.edf.fr

**France services
Pôle de services de proximité**
3, rue la Liberté
35140 St-Aubin-du-Cormier
Informations et RDV tous les matins
de 9h à 12h30 ainsi que les mardi et
jeudi de 13h30 à 17h

1^{er} niveau d'informations : CAF,
CPAM, MSA, Carsat, DGFIP, Ants,
La Poste, ministère de la Justice,
Pôle Emploi
02 23 42 42 13
franceservices-staubin@liffre-cormier.fr
www.france-services.gouv.fr

Micro-crèche

5, rue des Écoles - St-Jean
Élise Trohel
06 43 47 74 63
rpe@rivesducouesnon.fr

Mission locale

5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences le mardi de 9h15 à
12h15 sur RDV
02 30 27 01 60
07 74 58 64 25

MSA - Déléguées locales

Magalie Vallée Martel
06 32 15 45 90
Gabrielle Érad
02 99 97 64 29

PAE (Point accueil emploi)

5, rue des Écoles - St-Jean
Pierrette Leduc
Permanences le mardi de 9h à 12h30
et l'après-midi sur RDV
02 99 98 59 43
pae@fougeres-agglo.bzh

Pharmaciens

Composer le 3237

PMI

5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences le jeudi sur RDV
02 22 93 65 40

POLICE

Appeler le 17

POMPIERS

Appeler le 18 OU le 112
(à partir d'un portable)

RPE (Relais petite enfance)

5, rue des Écoles - St-Jean
Élise Trohel
Permanences téléphoniques
le mardi de 15h à 18h
Permanences sur RDV
le jeudi de 13h30 à 19h
06 43 47 74 63
rpe@rivesducouesnon.fr

SAMU 35

Appeler le 15

Service de gestion comptable (SGC)

1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougeres
Accueil physique sans rendez-vous
du lundi au vendredi de 8h45 à 12h ;
sur rendez-vous les lundi, mardi et
jeudi de 13h30 à 16h
Accueil téléphonique du lundi au
vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à
16h30 au 02 99 17 25 00
sgc.fougeres@dgfip.finances.gouv.fr

Service des impôts des particuliers (SIP)

Centre des finances publiques, 1 rue
Bad-Munstereifel - 35300 Fougeres
Accueil du lundi au vendredi de 8h45
à 12h - sans rendez-vous
0 809 401 401
www.impots.gouv.fr/accueil

STGS

22, rue des Grèves
50307 Avranches cedex
Service astreinte 7/7 jours
24/24 heures
Accueil clientèle du lundi au vendredi
de 8h à 18h
09 69 32 69 33
www.stgs.fr
eau@stgs.fr

SMICTOM

Allée Eugène Freyssinet
ZA de l'Aumaillerie 35133 Javené
02 99 94 34 58
www.smictom-fougeres.fr

Javené

Allée Eugène Freyssinet
Horaires d'hiver
(du 1^{er} novembre au 28 février)
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h ;

Horaires d'été

(du 1^{er} mars au 31 octobre)
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
Vendredi de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h ;
Samedi : journée continue de 8h30
à 18h

St-Aubin-du-Cormier

ZI de Chedeville (toute l'année)
Du lundi au mercredi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
Jeudi de 9h à 12h ;
Vendredi et samedi de 9h à 12h30 et
de 13h30 à 18h

RAPPEL :

La carte d'accès en déchèterie est obligatoire.

Les usagers doivent l'avoir sur eux en cas de contrôle à la déchèterie de St-Aubin-du-Cormier.

Elle est délivrée gratuitement sur demande à tous les foyers du territoire du Smictom.

Pour faire une demande de carte :

<https://smictom-fougeres.fr/vos-demarches-en-ligne/demande-de-carte-decheterie/>

MAIRIES ANNEXES DE :

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON
02 99 39 12 57

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ
02 99 97 61 85

SAINT-MARC-SUR-COUESNON
02 99 39 12 54

VENDEL
02 99 97 62 39

MAIRIE DE RIVES-DU-COUESNON

4, rue Nationale -
Saint-Jean-sur-Couesnon
35140 Rives-du-Couesnon

 mairie@rivesducouesnon.fr

 rivesducouesnon.fr

 [mairie rivesducouesnon](https://www.facebook.com/mairie.rivesducouesnon)

 <https://www.panneaupocket.com/>



Scannez-moi